

Kelou Ploubêr

N°84
Novembre 2016



Construction de logements sociaux.



Kermesse des écoles.



25 ans du comité de jumelage avec Llambradach.





Après un été plutôt ensoleillé, chaleureux et animé, la rentrée a eu lieu.

La rentrée scolaire qui s'est effectuée depuis quelques semaines, s'est bien passée, et ce malgré quelques pleurs et un peu d'appréhension. Les effectifs sont stables. Les enfants ont retrouvé les temps d'activités périscolaires avec de nouvelles activités proposées par le personnel des écoles et les intervenants extérieurs.

Les associations, elles aussi ont fait leur rentrée en vous proposant tout au long de l'année des activités diverses et variées afin qu'un plus grand nombre puisse profiter de moments de détente et de convivialité.

En ce qui concerne les projets communaux, ces derniers mois ont vu la fin de plusieurs chantiers. C'est le cas des travaux de la bibliothèque qui se sont terminés en juin dernier. Quant à la rénovation de la maison du Vieux tonneau, elle s'est achevée au mois d'août et dès le premier septembre celle-ci était louée.

D'autres projets vont se poursuivre en cette fin d'année avec notamment le chantier de la deuxième tranche de la rénovation de l'église qui a débuté en septembre et qui devrait se terminer à la fin décembre.

Le nouveau programme d'enrobé de la voirie rurale est également en cours de réalisation. Au carrefour du Riclos en bas du cimetière, il sera prévu un aménagement sécuritaire. Un cheminement piéton sera réalisé le long de la route de Poulanco.

Dans la ZAC, la deuxième tranche des logements sociaux réalisée et financée par le maître d'ouvrage BSB est actuellement en construction. Pour ce qui est de la première tranche, qui était stoppée depuis un an, due à des malfaçons, celle-ci va pouvoir reprendre ce mois-ci. L'ensemble de ce chantier devrait être terminé pour la fin 2017.

L'élaboration du nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) touche à sa fin. Le projet a été présenté à la population le 21 septembre dernier. Il sera arrêté lors du conseil municipal de novembre, et sera ensuite adressé aux administrations (état, région, département...) qui auront trois mois pour donner leur avis. Passé ce délai, l'enquête publique aura lieu durant un mois en mairie. Le nouveau PLU devrait être approuvé au printemps 2017.

En cette fin novembre, la commune sera mobilisée aux côtés des associations pour organiser le téléthon. Je tiens à saluer et à remercier tous les bénévoles qui vont organiser cet événement. Grâce à votre engagement et à votre solidarité, vous permettez de collecter des fonds pour faire avancer la recherche contre les maladies rares.

La fin d'année approche, et c'est pour moi l'occasion de vous souhaiter de passer de joyeuses fêtes. Que la magie de Noël, puisse être un moment privilégié pour des retrouvailles en famille afin de partager des instants de bonheur.

Notre équipe va continuer à travailler en ayant toujours à l'esprit l'intérêt général avec le respect de tous. Nous mènerons à bien tous nos projets en toutes transparences. Nous continuerons à privilégier la disponibilité, l'écoute et le dialogue.

Echu eo an hañv hag ar vakañsoù, brav eo bet an amzer, setu deut bremañ koulz an distro skol.

Tremenet mat oa an distro-skol-se en desped da nec'hamant hiniennoù hag eun nebeud garmadegoù. Chom a ra stabil niver ar skolidi. Adkavet o deus ar vugale amzer an aktiviteoù en-dro d'ar skol gant obererezhioù kinniget gant koskor ar skolioù ha tud deus an diavaez.

Koulz an distro eo bet ivez ewit ar c'hevredigezhioù o deus kinniget hag a ginnigo diduamañchoù a bep seurt a-hed ar bloaz ewit brassañ niver tud ar barrouz.

Ewit pezh a sell raktresoù ar gumun, echuet zo bet meur a chantier. Gwir eo ewit labourioù al levraoueg abaoe fin miz Ewen. Ewit ti an Donnell gozh, e oa echu al labour e miz Eost ha feurmet oa al lojeiz dustu e penn kentañ miz Gwengolo.

Raktresoù all a vo lañset e fin ar bloawezh-mañ gant eil troc'had reneveziñ an iliz a oa kroget e miz Gwengolo hag a glefe bezañ echuet araok deiz kentañ bloaz.

Kaset vo da benn ivez raktres nevez bitumiñ an hentchoù war ar maez. E kroazhent ar Riclos e traoñ ar vered e vo staliet un hent surentez. Ur wenojenn ewit an dud ac'h a war o zreid a vo graet a-hed an hent a gas da Boull Anko.

E-barzh ar ZAC, emañ an eil troc'had a lojeiz sokial o vont en-dro. Arc'hantaet ha graet vo gant ar mestr oberour BSB. Ewit pezh a sell an troc'had kentañ oa chomet a-sav abaoe ur bloaz, blamour da gammazioù, a c'hallo adkregiñ ar miz-mañ. Gleout a rafe bezañ echuet ar chantier-se a-benn an fine 2017.

War boent bezañ echuet eo ar PLU. Kinniget oa bet ar raktres da dud Ploubêr d'an 21 a viz Gwengolo. Lakaet vo an termen gant kuzul ar gumun e miz Du ha kaset goude d'ar melestradurezhioù (Stad, Rannvro, Departamant...) hag o devo tri miz da reiñ o ali. Ar PLU nevez a glefe bezañ aprouet e nevez-amzer 2017.

E fin a miz du-mañ, vo kevodet ar gumun a-gevret gant ar c'hevredigezhioù ewit sevel an teleton. C'hoant meus da drukarekaat an holl dud a youl vad a zo vont da aozañ ar darvoud-se. A-drugarez dezhe a vo dastumet arc'hant a servijo ewit enklaskoù war ar c'hleñvejoù rouez.

Tostaat a ra fin ar bloaz hag un digarez eo ewiton da souetiñ deoc'h gouelioù joaus. Ra vo Nedeleg ur c'houlz ewit ar familhoù da nem vodañ ha da rannañ momejoù a evurusted.

Emañ hon skipailh o vont da derc'hel da labourat gant ar soñj d'en ober ewit interest an holl ha resped dezhe. Kaset vo da benn hon raktresoù en ur reiñ da c'hout fraezh ha sklaer d'an dud penaos vefont graet ha petra vo graet... Derc'hel a reomp da heuilh hon hent en ur divizout ha chilaou, prest ordin da servijiñ an dud er gumun.

Le maire

Brigitte Gourhant

ÉDITORIAL

DOSSIER

Plan Local d'Urbanisme	1
Saint Louis	2
ZAC	3
Logements BSB	4
Ravalement de façade	4
Elections 2017	4
VIE DE LA COMMUNE	
Départ Sonia Laudren	5
Bibliothèque	5
Chapelle de Kerfons	6

La vallée du Min Ran	6
Logement du vieux tonneau	6
Les écoles publiques	7
Repas des anciens	8

NOUVELLES ACTIVITÉS

Il était une fois	9
ASSOCIATIONS	
Amicale laïque - Société de chasse	10
Jumelage - ASELP	11
Ruche artistique - 15th Cavalry	12
U.S. Ploubezre - Amis de Kerfons	13
Courir pour Curie - Actimut	14

MOT DE L'OPPOSITION 15

MOT DE LA MAJORITÉ 16

CONSEILS MUNICIPAUX 17 à 24

Directeur de la publication : Brigitte Gourhant, Maire
 Responsable de la rédaction : Armèle Robin-Diot, conseillère déléguée à la Communication
 Comité de rédaction :
 Françoise Allain, Virginie Chauvel,
 Catherine Goaziou, Louis Jégou,
 Gabrielle Perrin, Armèle Robin-Diot,
 Marie-Odile Rolland, Les associations de Ploubezre.
 Crédit photos : Daniel Giraudon, Les associations de Ploubezre, Armèle R.D., François Vanghent

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le diagnostic PLU a démontré que de 2005 à 2013, l'urbanisation diffuse en agglomération mais surtout dans les hameaux a été très consommatrice de foncier :

En 8 ans, 38 hectares de terres ont été consommés dont 4 pour des activités (rythme de 4,75 ha/an).

Sur ces 38 ha, 32 ha avaient un usage agricole.

La densité (nb habitation/Ha) était à moins de 8 logements/ha avec des disparités fortes entre densité en lotissement (12 logements/ha Buzulzo) et dans les hameaux (souvent terrain > 1000 m², voire 2 à 3000 m²).

Pour information, sur la commune sur les 10 dernières années, 33 maisons individuelles ont été construites/an avec une moyenne de 20 sur les 5 dernières années (année de croisière) et un pic de construction en 2006 de 76 habitations.

Les nouvelles constructions ont été réalisées principalement sur le secteur nord de la commune (Kéravel, Pors Don, Métairie) et les hameaux du sud de la commune (Poulanco, Pen ar Kroas Hent, Coat Azur, Maison Blanche, la Lande et Kérauzern), au détriment du centre bourg.

Pourtant la volonté de la commune depuis 2007 était de recentrer le développement urbain sur le bourg notamment la ZAC.

Face à cette consommation importante d'espace, et la nécessité de préserver l'espace agricole et naturel, la commission PLU s'est fixé comme objectif principal de **réduire la consommation foncière de 1/3**. 26 ha seront constructibles sur le nouveau PLU.

Sur ces 26 ha, 20,5 seront dédiés à l'habitat (16 ha de zones AU dont 5,9 dans la ZAC, et 4 ha en dents creuses) soit un rythme de 40 logements/an pour une population supplémentaire de 500 habitants à l'horizon 2026. Sur la commune, il y a également 150 logements vacants (90 logements au dernier PLU de 2005). Les aides OPAH permettraient de réduire la vacance.

3,35 ha seront dédiés aux équipements :

(Déplacement des services techniques, extension du pôle sportif, extension des terrains de sport)

Dont 3,42 ha pour les activités :

Espace artisanal de 1,32 ha, équipement touristique de 2,1 ha
Ce bilan ne prend pas en compte la surface d'emprise de nouvelles infrastructures routières (rocade sud de Lannion et contournement du bourg) pour 17,8 ha.

La commune est également tenue de respecter une densité de 20 logements (moyenne) fixé par le SCOT - (Lannion : 25, Plouaret : 15). La surface nécessaire pour construire a été divisée par deux soit 500 m² en moyenne.

La commune doit également respecter un objectif de 20% de logements sociaux (taux de 5% actuellement) Loi Dallot. Au cours de son PLU ; la commune devrait donc prévoir à minima la production d'au moins 200 logements sociaux.

L'objectif du nouveau PLU est aussi de préserver et permettre le développement des activités professionnelles : le commerce, l'artisanat, l'agriculture.



Saint Louis : étude d'un projet de rénovation pour répondre aux besoins de la commune



L'ancienne école Saint Louis a été achetée par la commune en juillet 2013, avec pour objectif principal d'accueillir les activités TAP. La municipalité avait alors le choix de proposer les Temps d'Activités Périscolaires dès l'entrée en vigueur de la réforme, ou d'attendre un an pour s'y préparer plus sereinement. La précédente équipe a choisi la première option. Le délai était donc très court entre l'achat du bâtiment Saint Louis et la rentrée. Tout devait être prêt, les équipes des services techniques ont donc été mobilisées pour réhabiliter à la hâte une partie du rez-de-chaussée de Saint Louis, sans avoir de projet d'ensemble pour la rénovation et la remise aux normes de l'ensemble du bâtiment.

Nous avons donc décidé de faire appel à un cabinet spécialisé dans ce genre de projets, YK conseil. Saint Louis est un grand bâtiment, il y a donc de nombreuses utilisations possibles de l'espace. C'est aussi un vieux bâtiment qui peut nécessiter des interventions coûteuses.

L'espace pour les activités TAP est indispensable aujourd'hui, mais nous manquons aussi de salles communales pour nos associations. Pourquoi ne pas créer un ou deux logements sociaux à l'étage ? Toutes ces idées ne seront pas forcément retenues, c'est pourquoi une réflexion s'impose pour proposer un projet cohérent, aux normes de sécurité, d'isolation et d'accessibilité.

Le projet sera découpé en phases autonomes les unes des autres, ce qui permettra d'effectuer les travaux sur plusieurs années.

Pour mener à bien cette étude, nous avons créé une commission «Saint Louis» composée d'élus et de représentants des associations communales.

La première phase de l'étude est de déterminer quels sont les besoins de la commune en termes de salles communales de tous genres. C'est pourquoi un questionnaire sera prochainement envoyé par YKconseil aux associations. Merci d'avance pour votre participation !

Urbanisme : La ZAC

1 Lotissement François Guillou

La commercialisation des lots du lotissement communal François Guillou est en voie d'achèvement. Les deux derniers lots sont réservés :

Au Nord de ce lotissement, Armorique Habitat, bailleur social, va démarrer au printemps 2017 le chantier de 9 logements sociaux en maison individuelle mitoyenne.

2 Ilot C Logements sociaux

La 2^{ème} tranche de 15 logements est actuellement en construction. Ce projet est porté par BSB Bâtiments et Styles de Bretagne. La livraison de ces 15 logements est prévue pour le 2^{ème} semestre 2017. Il est également prévu la reprise des travaux sur la 1^{ère} tranche de ce programme (12 logements)

3 Ilot I Lotissement privé avant-projet

Sur ce lot, situé au sud-est de la ZAC, un avant-projet de lotissement est en voie de finalisation. Ce projet est porté par la société Terra développement en lien avec les services de la commune. Terra développement a déjà mené des projets immobiliers sur la commune, comme Le Jardin des Lilas - rue du stade - où il reste un lot disponible à la vente.

Le lot I verra la construction à terme de 31 lots qui seront commercialisés en 2 tranches à compter du printemps 2017.

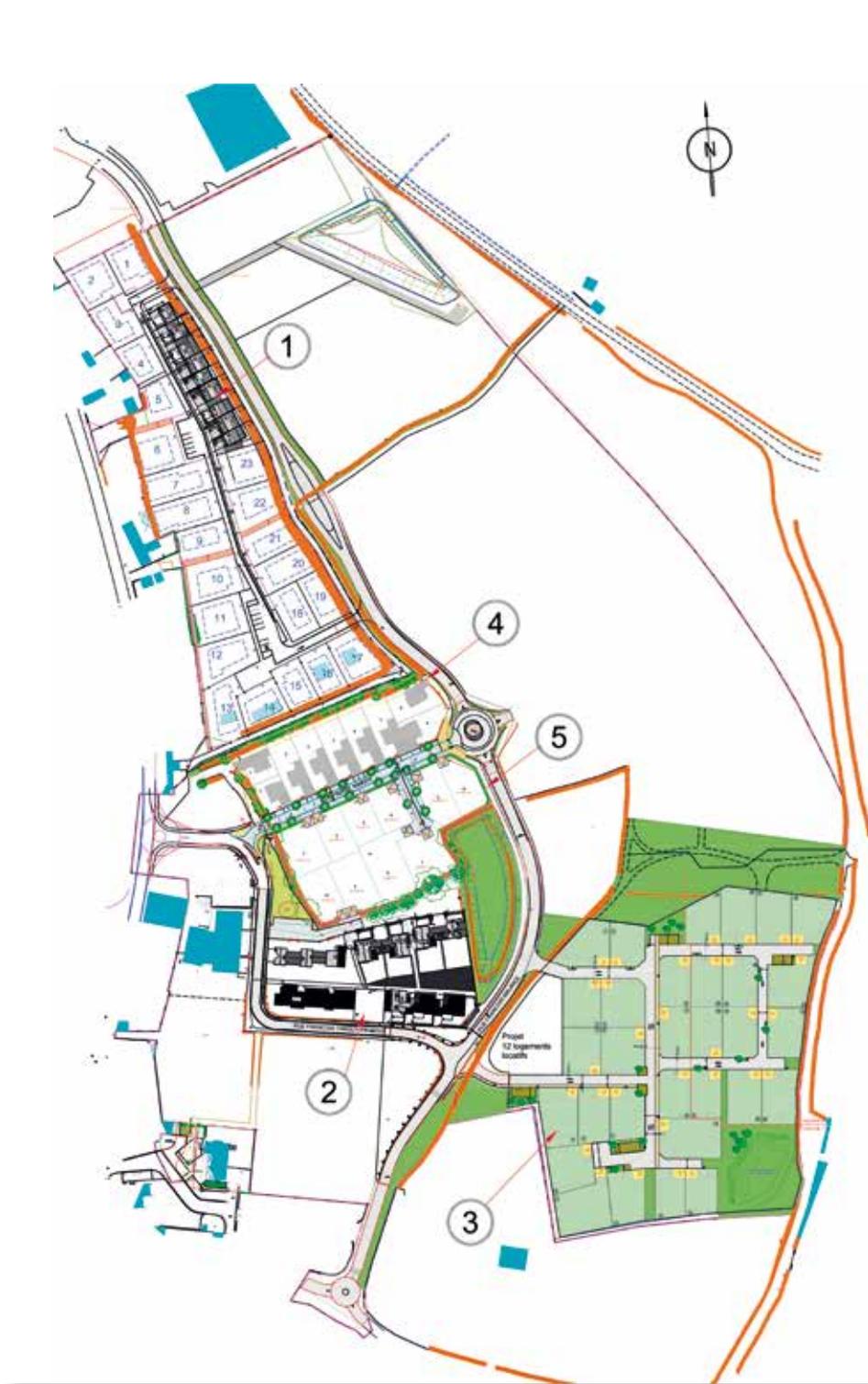
4 Ilot G Projet de 9 logements livrés clés en mains dans le cadre PSLA

Ce projet est porté par **Coopalis (anciennement Armor Habitat)**. Il porte sur la construction et la livraison clés en mains de 9 maisons individuelles avec jardins réalisés. Ces maisons sont destinées aux accédants à la propriété dans le cadre du Prêt Social Location Accession. Ce programme permet par le biais de la Location Accession d'intégrer un logement neuf, d'abord en location, puis, acquisition de ce logement dans des conditions avantageuses. Il y a également exonération de taxes foncières pendant 15 ans. Ces maisons sont proposées aux ménages bénéficiant de ressources modestes. D'autres publics, comme les seniors voulant se rapprocher du bourg et des services, sont également concernés par ce dispositif original, sous conditions de ressources financières modestes. Plus d'informations sur le site [/www.anil.org/psla/](http://www.anil.org/psla/)

5 Ilot H Futur lotissement communal

Le futur lotissement communal, dont les esquisses sont déjà réalisées, proposera à la vente 10 lots libres

Plan ci-joint le plan global d'aménagement de la ZAC



Aide pour le ravalement de façade

La campagne « rénovez votre façade » initiée en 2013 au centre bourg prend fin au 31/12/2016.

Les ménages bénéficient d'un conseil gratuit délivré par un conseiller technique du Pact HD lors des permanences du point Information Habitat à Lannion les 1^{er} mardi du mois. Ce temps d'échange personnalisé permet d'aider les propriétaires à définir leur projet de ravalement de façade, de choix des techniques, des matériaux et des couleurs. Une aide financière est accordée par LTC.

Tél : point info Habitat 02 96 05 93 50

Les logements BSB



Depuis le mois de juin dernier, la deuxième tranche des logements sociaux par le bailleur BSB a débuté.

Cette construction comporte 15 logements dont 14 semi collectifs et 1 individuel, de type T3 et T4.

La livraison de ces logements est prévue pour la fin 2017.

Elections 2017 : pensez à vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2016!

En 2017, des élections auront lieu : les élections présidentielles, les 23 avril et 7 mai, puis les législatives, les 11 et 18 juin.

Pour pouvoir prendre part à ces scrutins, il est impératif de s'inscrire sur les listes électorales au plus tard ou avant le 31 décembre 2016.

Pour cela, il suffit de se rendre en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Départ de Sonia Laudren



Après avoir travaillé durant 13 ans au sein de la commune, Sonia Laudren a quitté ses fonctions à la mairie pour un poste à l'Ehpad de Plouaret.

Sonia a débuté sa carrière professionnelle en 1998 au centre de gestion des Côtes d'Armor comme intérimaire de la fonction publique. Puis en 2000, elle est recrutée par la mairie de Callac, où elle s'occupera durant 3 ans du secrétariat et de la comptabilité. Et c'est le 16 juin 2003 que Sonia arrive à Ploubezre en qualité d'adjoint administratif principal de première classe en charge de la gestion des payes et du personnel, de la comptabilité en investissement, et de l'action sociale au CCAS. Tout au long de ses 13 années, elle a été toujours disponible, très professionnelle dans son travail et très humaine.

Bibliothèque

Depuis septembre, la Bibliothèque a rouvert ses portes, avec un espace rénové et lumineux, dans le cadre de la mise aux normes.

Elle est pourvue maintenant d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite. L'accessibilité aux livres est gratuite sur inscription, vous trouverez un très grand nombre de livres à l'espace Adultes (4000) ainsi qu'à l'espace enfants (4500) : romans, albums, Bd, policiers, périodiques, livres gros caractères, documentaires, auteurs locaux... Possibilité de réserver des livres à la BCA (Bibliothèque des Côtes-d'Armor), vous y trouverez régulièrement des nouveautés.

Delphine Mayeux (employée municipale) est la nouvelle responsable, elle est entourée de 12 bénévoles qui assurent les diverses permanences pour le public est les écoles :

SCOLAIRES : lundi matin 9h/11h30
Après-midi 14h/16h

PUBLIC : lundi après-midi 16h/18h
Mercredi matin : 10h/12h
Samedi matin : 10h/12h

Le 18 novembre 2016 aura lieu l'inauguration de la bibliothèque à 18h au carec



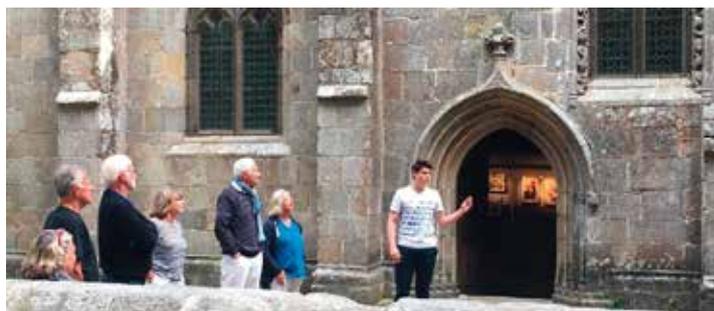
La chapelle de Kerfons ouverte tout l'été

Cette année la chapelle a été ouverte tous les week-ends de mai à mi-septembre et tous les jours en juillet/août. La fréquentation a nettement augmenté cette année, comme partout sur la région.

Durant tout l'été, les sept guides recrutés, ont accueilli et fait découvrir notre magnifique chapelle à plus de 3200 visiteurs, cela représente environ 1000 visiteurs de plus que les années passées.

La recrudescence de visiteurs dans la région, l'exposition d'aquarelle d'Ingrid Blasco, le Fest-noz de la mi-août, le concert du Quatuor Kwa ainsi que le dimanche des Journées européennes du patrimoine ont certainement contribué à augmenter le nombre de ces visites.

Les visiteurs sont toujours émerveillés de voir un si bel édifice dans cet écrin de verdure, et lorsqu'ils rentrent ils restent bouche bée devant le spectacle du jubé.



Cette année un livret de présentation de la chapelle sera édité, afin que chacun puisse mieux connaître l'histoire et découvrir les différents éléments qui constituent ce joyau que nous avons sur notre commune.

Inauguration du chemin de randonnée « La Vallée du Min Ran »



C'est le 19 juin qu'a été inauguré le nouveau chemin de randonnée balisé « La Vallée du Min Ran ». Vous étiez une cinquantaine de marcheurs de tous âges à profiter de cette nouvelle boucle. Cette inauguration conviviale s'est conclue par un goûter.

Rappelons que cette balade dure entre 2h et 2h30. Elle passe par les deux rives du Min Ran, par les bois, entre les champs, et dans les chemins creux, puis explore les hauteurs de cette vallée pour offrir quelques points de vue dégagés sur Ploubezre et les communes voisines. Elle est accessible à tous, et des plans sont disponibles en mairie. En hiver, prévoyez des bottes !

Logement du vieux tonneau

En travaux depuis plusieurs mois, la maison du vieux tonneau, achetée par la municipalité, a été officiellement mise en location depuis le 1er septembre à une personne travaillant sur Ploubezre.

A l'origine, il s'agissait d'acheter le terrain, afin d'assurer la sécurisation de la sortie du chemin du Moulin de Keranroux sur la RD11. Le propriétaire souhaitant vendre le terrain et la maison, l'ensemble a donc été acheté au prix de 40 000 €.

Des travaux d'aménagement de la maison ont été entrepris afin de renforcer le nombre de logements sociaux sur la commune.



Elle a été rénovée du sol au plafond pour être transformée en logement T2, desservie par le gaz de ville. Coût des travaux de rénovation : 45 000 €.

Concernant la mise en sécurité du chemin du Moulin de Keranroux, qui donne sur l'axe très fréquenté Lannion-Plouaret, les travaux vont bientôt démarrer et seront suivis de l'aménagement de trottoirs, du prolongement de la piste cyclable. Sans cet achat l'aménagement aurait été impossible.



Les écoles publiques de Ploubezre

La rentrée s'est bien déroulée pour les écoles de la commune.

En maternelle, les 102 enfants sont répartis dans quatre classes :

- 2 classes de Moyenne et Grande Section (MS-GS),
- une classe de Moyenne et Petite Section (PS-MS), et
- une classe de Petite et Toute Petite Section (TPS-PS).

Les inscriptions sont encore possibles en cours d'année (janvier et avril).

En plus du projet d'école établi pour trois années et axé sur l'adaptation aux rythmes scolaires, La mise en place de situation d'aide à la concentration et à l'écoute, la mise en place d'une programmation sur les trois cycles, les enseignantes de Toute-Petite, Petite et Moyenne Section ont prévu pour cette année : la visite de la ferme pédagogique du Foreschou ainsi qu'un projet musique autour du conte.

Pour les grandes sections le projet d'année est orienté vers



la découverte des musiques du monde. Une sortie au sentier musical de Cavan est envisagée, ainsi que la visite de l'école de musique.

A l'école élémentaire, ce sont 179 élèves répartis dans les 8 classes de l'école.

De nombreux projets sont prévus cette année :

- début novembre, cross pour toutes les classes.
- projet cirque-école pour cm1 et cm2
- jumelage, découverte du Pays de Galles, plantation de jonquilles
- projet ciné-école, ce1, ce2, cm1
- projet musique du cp au ce2 avec une dumiste.
- atelier archives départementales
- le jardin cm2
- Valorys, tri des déchets et visite du site
- visite de 2 châteaux-forts ce2
- projet écriture et lecture.

Découverte du Pays de Galles pour les CM de l'école

Dans le cadre des semaines galloises, le comité de jumelage Lannion-Caerphilly/ Ploubezre -llanbradach a organisé une « opération jonquilles » le lundi 17 octobre 2016 à l'intention des élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire de Ploubezre. L'objectif étant de faire connaître la culture et l'histoire du Pays de Galles et de sensibiliser les enfants au respect de la nature et de l'environnement.

Les bénévoles du comité de jumelage ont réparti les 80 élèves dans cinq ateliers qu'ils ont visités successivement. Chaque atelier animé par un membre du comité abordait un thème différent :

- Les langues (gallois et breton) avec les ressemblances et les différences des deux langues et leur traduction en anglais et en français ;
- L'histoire depuis les Celtes jusqu'à nos jours ainsi que l'économie du Pays de Galles avec l'épopée des mines de charbon ;
- La géographie du Pays de Galles ;
- Les symboles du Pays de Galles tels que l'hymne Gallois, le drapeau, le dragon, le poireau, les lovespoons, la fête de la St Dewi ;
- et bien sûr la plantation de bulbes de jonquilles, un des véritables symboles du Pays de Galles.

C'est d'ailleurs sous un soleil radieux que s'est déroulée cette matinée découverte. Les enfants semblaient ravis de planter leur bulbe dont l'emplacement était bien identifié avec un petit bâton sur lequel ils avaient inscrit leur prénom.



Repas des anciens

Samedi 24 septembre, à l'occasion du repas des anciens, servi au Carec, le repas a été préparé par le personnel du restaurant scolaire. Les membres du personnel communal (services techniques, école, etc.) ont assuré le service des 250 convives qui ont bien apprécié ce repas. L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance festive, durant lequel se sont succédées chansons, histoires et danses avec nos aînés.



AGENDA 2017

JANVIER

Samedi 14 : Voeux du maire (Carec)
Vendredi 27 : Loto Société de chasse ? (Carec)
Dimanche 29 : concert à l'église de Ploubezre

MARS

Vendredi 3 : Théâtre Muco (Carec)
Samedi 4 : Théâtre Muco (Carec)
Samedi 11 : Fest Noz Association Ploubz'Anim (Carec)
Samedi 18 : Repas de l'Amicale Laïque ? (Carec)
Samedi 25 : stage + concert Viole de Gambe (Association La Ruche Artistique) (Carec)

AVRIL

Samedi 1^{er} : Loto de l'Association Ploubz'Anim (Carec)
Dimanche 9 : Pot au Feu de la Paroisse (Carec)
Dimanche 23 : 1^{er} tour des élections présidentielles

MAI

Dimanche 7 : 2^{ème} tour des élections présidentielles

JUIN

Weekend du 10 ou du 17 juin : Fêtes patronales ? (Carec)
Dimanche 11 : premier tour des législatives
Samedi 17 : exposition + portes ouvertes de l'Association La Ruche Artistique (Salle des sports André Paugam)
Dimanche 18 : 2^{ème} tour des législatives
Dimanche 25 : Kermesse de l'Amicale Laïque (Ecole)

JUILLET

Samedi 1^{er} juillet : concert (Chapelle de Kerfons)

Lundi 31 : Festival Tango (Carec)

AOÛT

Mardi 1^{er} : Festival Tango (Carec)
Lundi 14 Fest-noz (Chapelle de Kerfons)
Mardi 15 : vide grenier des chasseurs de Ploubezre (boulodrome)

SEPTEMBRE

Samedi 2 : forum des associations de 9h à 12h (Salle des sports André Paugam)
Dimanche 10 : Courir pour la Vie Courir pour Curie (Salle des sports André Paugam)
Dimanche 10 : vide grenier de l'Association Ploubz'Anim (parking du carec ou place des anciens combattants)
Samedi 30 : Repas des Anciens (Carec)

OCTOBRE

Samedi 8 : Repas Cécile Espoir (Carec)
Samedi 21 : Repas Association Charlotte (Carec)

NOVEMBRE

Dimanche 6 : Bal des Genêts d'Or (Carec)
Samedi 11 : Bébé Puces de l'Association Ploubz'anim (Carec)
Samedi 18 : AG de l'ASELP (Carec)
Dimanche 19 : AG + Repas du Club des Genêts d'Or (Carec)
Dimanche 26 : Repas de l'Association Hospitalité Diocésaine (Carec)

DÉCEMBRE

Dimanche 3 ou 8 : Téléthon ? (Carec)

Nouvelles activités / Obererezhioù nevez

Il était une fois

Le restaurant « Le Kreisker », situé place de l'Église, fermé depuis quelques mois, a trouvé reprenneur depuis le 25 juillet 2016. Il est rebaptisé « Il était une fois », et est repris par Christine L'Héréec, pleumeuroise, crêpière de métier. « Je suis associée à ma fille, Valérie Le Guillou », explique la nouvelle patronne. Après quelques semaines de travaux, le restaurant est fonctionnel. Deux cuisiniers : David et Loïc renforcent notre équipe afin d'assurer les prestations proposées par l'établissement.

Le restaurant change de nom mais garde en partie son identité. « À midi, du lundi au samedi, nous poursuivons l'activité restaurant ouvrier, la salle de 80 couverts dédiée aux entreprises est toujours en place ». Le service est assuré de 12 h 00 à 14 h 00. Le bar est ouvert à partir de 11 h 30 jusqu'à 16 h 00 en semaine.

Mais il y a aussi du neuf. Dans une salle, de 30 places, revue du sol au plafond, nous proposons une restauration traditionnelle ou une crêperie le samedi midi et soir et le dimanche midi sur réservation. Nous assurons également les repas de groupes familiaux ou associatifs.

Un samedi par mois une animation sera proposée. La première a eu lieu le 22 octobre 2016. Elle se composait d'un repas « kig ha farz » suivi d'un groupe musical. Les réservations sont ouvertes par téléphone (02 96 13 17 92). Tarif 15 euros.

Nous rappelons que les salles sont à disposition pour les cafés ou repas d'enterrement.

Et comme un restaurant, c'est également un décor et une ambiance Christine L'Héréec, prête gratuitement ses murs à des artistes trégorrois. Avis donc à ceux qui désirent mettre leurs œuvres en pleine lumière.

Pour réservations et autres renseignements, contact au : **02 96 13 17 92 ou 06 85 69 81 78.**



PUBLICITÉ

Mary, esthéticienne-masseuse

Mary, esthéticienne-masseuse, accueille dans son espace bien-être depuis maintenant 7 ans, sa clientèle et lui propose différents soins : épilations, soins du visage, massages relaxants, soins du corps amincissants, réflexologie plantaire chinoise et de bien-être, drainage lympho-énergétique manuel et toujours de nouveaux soins de proposer dans l'année grâce à la formation continue. Venez à sa rencontre au **06.85.72.26.24.**

Site internet : mary-naturo-esthéticienne.fr

Soins réservés exclusivement aux femmes et uniquement sur rendez-vous.



Associations / Kevredigezhioù

Amicale laïque



DESCRIPTION

L'association a plusieurs objectifs, celui de soutenir les écoles maternelle et élémentaire publiques de Ploubezre, en réalisant divers opérations pour récolter de l'argent pour qu'elles puissent proposer aux enfants des activités culturelles, d'éveils, des sorties scolaires, ou autres...

Mais l'amicale Laïque de Ploubezre c'est aussi une équipe qui souhaite augmenter ses membres en regroupant les amis des écoles publiques, les parents d'élèves, les anciens élèves, pour encore plus de convivialité, d'échange et de partage, ce qui est d'autant plus important que tous les membres du bureau sont démissionnaires pour l'année à venir, alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui s'investissent déjà au sein de l'association, sans les bénévoles nous ne pourrions rien faire !

NOUVELLE EQUIPE

Après quatre années à la tête de l'association, Lydia Saliou a passé la main et une grande partie du bureau a été renouvelée. Merci à tous !

Le nouveau bureau est constitué de : Yves Gallen, président ; Cindy Lebarque, vice-présidente ; Élise Le Berre, secrétaire ; Laëtitia Bourdon, secrétaire adjointe ; Vanessa Duval, trésorière ; Laure de Almeida, trésorière adjointe.



ACTIVITE IMPORTANTE :

La kermesse de juin 2016 a été un grand succès, avec un repas champêtre suivi du spectacle des enfants puis de l'ouverture des stands. En parallèle un concours de boules était organisé. Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés à préparer cette kermesse, à tenir les différents stands.



Une réunion sera organisée après les vacances de Toussaint pour préparer avec les parents le planning de l'année à venir. Nous reconduirons les opérations habituelles comme la vente de gâteaux (environ 1 fois par mois), la vente de chocolats et de sapins à l'époque de Noël, le spectacle de Noël avec un goûter offert par l'amicale, la tombola des rois en janvier, le goûter déguisé en février et la kermesse en fin d'année scolaire. Mais qui dit nouvelle équipe, dit nouvelles idées. Si vous avez des propositions, n'hésitez pas à nous contacter !

CONTACT :

Mail : amicalelaique.ploubezre@gmail.com

Site : <http://amicalelaiqueploubezre.e-monsite.com/>

Société de chasse

vide greniers du 15 août et du repas des bénévoles du samedi 3 septembre 2016. Pour la 6^{ème} année les chasseurs organisaient leur traditionnel vide greniers avec 150 exposants.

Cette journée s'est passée dans une très bonne ambiance grâce aux 35 bénévoles, qui se sont vu remettre un polo gracieusement.

Tous les membres du bureau remercient tous les bénévoles ainsi que la Municipalité pour leurs participations.

Suite au départ de notre trésorier L'Hervé Gildas après (plus de 20 ans de bons et loyaux services) Frédéric Goudigan le succède (sur la photo à droite).



Lannion-Caerphilly, 25 ans déjà...

Le Comité de jumelage Lannion-Caerphilly/Ploubezre-Llanbradach a organisé un voyage famille au Pays de Galles du 22 au 26 juillet. Ainsi, 42 personnes de Lannion et environs dont 5 familles de Ploubezre, ont traversé la Manche pour aller retrouver leurs cousins Gallois. Si ce séjour a été l'occasion de fêter le 25^{ème} anniversaire de jumelage entre Lannion et Caerphilly, il a permis également à certains de se retrouver entre amis de longue date.

Le lendemain de notre arrivée à Caerphilly, la délégation Bretonne a été officiellement reçue au Twyn Community Center en présence du Maire de Caerphilly, du Comité Gallois et des familles d'accueil. Cette petite cérémonie a donné lieu à un échange de cadeaux et à l'inauguration d'une plaque commémorative sur un bâtiment annexe par Phil Bevan et Jean-Jacques Monnier. Ces derniers qui sont, entre autres, à l'origine de ce jumelage sont respectivement l'ancien Maire de Caerphilly et l'ancien Conseiller Municipal de Lannion. Cette première journée s'est poursuivie avec la visite de la petite ville d'Abergavenny, située au pied du parc national des « Brecon & Beacons », avec son château et son petit musée chargé d'histoire. La fin de l'après-midi a été consacrée à flâner dans les rues piétonnes du centre ville.

Après la traditionnelle partie de boules du dimanche matin pour la remise en jeu du trophée Cy Collins remporté par nos hôtes, l'après-midi était libre dans les familles d'accueil.

Le lundi était certainement notre journée la plus chargée avec tout d'abord la découverte d'un parc à Comeston qui comprenait la visite d'un village médiéval et une balade autour d'un lac. Ensuite dans l'après-midi, il y a eu la visite surprise du « Royal Mint » avec un secret bien gardé jusqu'au bout par nos amis Gallois. En effet, ce bâtiment récemment ouvert au public nous a permis de découvrir comment sont fabriquées les pièces de monnaie du Royaume Uni et de bien d'autres pays de part le monde.

La dernière journée, celle du mardi, avait été préparée par le Comité et avait pour but de faire connaître quelques



pittoresques cités de l'Angleterre sur le chemin du retour vers Plymouth. Ainsi, l'excursion a commencé avec la visite de Wells et de sa très magnifique cathédrale pour se terminer avec Glastonbury. Cette dernière étant notamment très connue pour son grand festival de musique pop qui se tient tous les ans en juillet.

La soirée du samedi au Llanbradach Community Centre a également été l'opportunité d'un échange de cadeaux entre Kim Choo-Yin et Gildas Nicolas qui sont respectivement Conseiller municipal de Llanbradach et 1^{er} Adjoint à la Mairie de Ploubezre. Elle nous a permis également de découvrir et de nous initier à des danses traditionnelles Galloises autour d'un buffet. Quant à celle du lundi, elle a donné lieu à un dîner gala, avec notamment un concert de la chorale l'Aber Valley, dans le cadre solennel de la grande salle de réception du château pavoisé du drapeau Breton pour l'occasion. Ces soirées, qui ont marqué le 25^{ème} anniversaire, nous ont permis de partager notre culture dans une ambiance fraternelle et pleine de convivialité.

Début octobre, les participants à ce voyage se retrouveront ensemble pour échanger leurs souvenirs et l'année prochaine, ce sera au tour de nos amis Gallois de nous rendre visite en Bretagne.

ASELP

DESSIN

La section dessin poursuit ses cours depuis 2002 pour adultes désireux de connaître les bases du dessin avec de larges possibilités d'initiation et de formation : dessin, fusain, aquarelle, peinture à l'huile, acrylique et pastel.

La rentrée a eu lieu le 4 octobre. Comme chaque année, il est proposé en fin d'année une sortie « dessin » plein air avec pique-nique d'où la naissance d'aquarelles et peintures.

Les inscriptions sont toujours d'actualité lors du cours de dessin.

Pour renseignements complémentaires : J.Denis - responsable dessin : **02 96 48 82 08**

CUISINE

Contact : Ginette Tynévez : 02 96 35 32 49

Déroulement de l'activité : Animatrice : Gwen Rouvière

Dates et horaires : de 9h30 à 13h30, 1 lundi par mois payant, à la cuisine du Carec.

Apprendre et pratiquer la musique ou le chant-choral pour tous au « Pôle Musique » de notre association.

Pratiquer la musique ou le chant-choral dans la convivialité

La musique est votre passion ? La guitare , la flûte traversière bois ou métal ou irlandaise , la batterie ou la viole de gambe vous attire mais vous ne savez pas comment aborder la pratique ? Vous souhaitez faire découvrir la musique à votre enfant ? Vous aimeriez perfectionner votre pratique en adulte ? Le Pôle Musique de la Ruche vous propose, quels que soient vos goûts musicaux et votre niveau, de bénéficier de cours individuels ou collectifs.

Avec La Ruche Artistique, vous recevez un enseignement personnalisé. Votre professeur, fort d'une réelle expérience pédagogique, saura s'adapter à votre profil : âge, niveau, rythme, style, objectifs... Vos cours ont lieu salle de musique de la longère du CAREC. Le choix de votre instrument se fait en fonction des styles que vous voulez jouer. L'apprentissage progressif des éléments clés du solfège est recommandé. Des exercices pour travailler la dextérité et entraîner votre oreille seront proposés. Une fois à l'aise, vous pourrez jouer tous les styles de musique et même improviser ! . Nous avons la possibilité de vous orienter vers une autre des 5 écoles associatives ou communautaire pour la pratique d'un autre instrument, ceci dans l'esprit de satisfaire tout le monde .

Au programme du prochain printemps, les violistes et flûtistes organiserons une « Journée Baroque » au CAREC le samedi 25 mars, les choristes « POLLEN » inviterons les 100 Choristes du « Lycée F. LE DANTEC » pour notre concert du printemps à l'église de PLOUBEZRE ,et bien d'autres concerts .

QUI CONTACTER ?

Siège social Mairie de PLOUBEZRE
Contact Anne-Marie PICHON
36 rés de keranroux PLOUBEZRE
N° téléphone 06 88 57 11 36
E-Mail anne.marie.pichon@aliceadsl.fr

Contact Valérie MICHON
N° téléphone 02 96 35 39 57
E-Mail valerie.michon@free.fr
Site : <http://association-la-ruche-artistique-ploubezre.com>



15th Cavalry History Brittany Group

Cette année, comme les précédentes, fut riche en évènements et cérémonies.

Nous avons été invités à Plélo le 21 mai, où une cérémonie était organisée pour accueillir la famille d'un pilote de la Royal Air Force, abattu au-dessus de la commune, le 11 Janvier 1943. La famille fut très émue de pouvoir rencontrer les personnes qui avaient secouru leur père lors du crash de son avion.



Nous avons participé aux différentes cérémonies habituelles ; Cimetière Américain de Saint James le dernier dimanche de Mai, à l'occasion du Mémorial Day, Plélo fin Juin, Saint-Brieuc, Lézardrieux, et Loguivy-de-la-Mer en août.

Il est à signaler aussi que le Président du 15th Cavalry History Brittany Group, Eric Boété, vient d'être nommé par les Autorités Militaires Américaines, Président national pour la France de l'Association of the United States Army. Ceci afin de pouvoir accueillir les militaires et leur famille désireux de connaître notre pays et aussi de représenter l'US Army et l'Association lors des différents salons internationaux en France.

Comme d'habitude notre prochaine Assemblée Générale devrait avoir lieu en Janvier 2017.

U.S. Ploubezre

Coupe de France de Football : L'U.S PLOUBEZRE présente au 4^{ème} tour

Se qualifier pour le 4^{ème} tour de la Coupe de France de Football, c'est se voir offrir un jeu de maillots de la FFF. Et, en cette année de centenaire de la compétition, ce sont des maillots « collectors » qui étaient en jeu.

En atteignant ce 4^{ème} tour, l'U.S PLOUBEZRE a eu le bonheur de revêtir cette tunique (en blanc pour l'occasion) ce dimanche 25 septembre en accueillant le club de LA CHAPELLE MONTGERMONT (club de la région de Rennes évoluant en D.S.E soit 3 divisions au-dessus de l'U.S PLOUBEZRE).

C'est accompagné par les joueurs de l'école de football du club que les 22 acteurs sont entrés sur le terrain encouragés par la bonne centaine de spectateurs présents.

Si le score final de 2 à 0 en faveur de LA CHAPELLE MONTGERMONT signifie l'élimination de l'U.S.P, il ne reflète en rien le déroulement réel de la rencontre où notre club a fait bien plus que jeu égal avec notre adversaire du jour (l'entraîneur adverse reconnaissait lui-même avoir été bien « bougé » lors de cette rencontre par les joueurs Ploubezriens motivés et combatifs).



Même si la déception était grande au coup de sifflet final (au vu des occasions manquées et d'un fait de jeu contraire aux règles), c'est au final une grande satisfaction que d'avoir pu montrer les valeurs de notre club au travers de ce match de Coupe de France.

En réitérant un tel état d'esprit et de solidarité tout au long de la saison de championnat, l'U.S.P peut envisager l'avenir avec confiance.

Association Mignoned Kerfaoues - Les amis de Kerfons

Le printemps et l'été ont été riches en événements pour l'association. Tout d'abord,

- Une après-midi nettoyage des murs extérieurs de la chapelle, avec l'aide précieuse et active de membres de l'ARSSAT ;
- Les 1^{er} et 2 juillet, deux très jolis concerts de viole de Gambe en collaboration avec la Ruche Artistique de Ploubezre et l'Ecole de Musique de Lannion ;
- Le concert « Brassens en Bretagne » par la chanteuse lyrique Dardenne, le 13 juillet ;
- Une exposition d'aquarelles d'Ingrid Blasco en août ;
- Le fest-noz du 14 août qui a connu un beau succès avec plus de 250 entrées. Les danseurs ont pu se régaler des morceaux joués et chantés par un plateau de jeunes musiciens et chanteurs, et les gourmands ont pu déguster les galettes saucisses et les crêpes confectionnées sur place.

Pour terminer la saison, le dimanche des journées européennes du patrimoine en septembre,

- Un concert du groupe QWA nous a interprété un vaste répertoire de musique a cappella, de Monteverdi à Poulenc, de Janequin aux Beatles.

Ces diverses animations ouvertes à tous, ont été l'occasion de faire découvrir et redécouvrir sous différents aspects, la beauté de la chapelle et son magnifique cadre.

Toute personne intéressée par l'association peut contacter :

Raoul Le Chenadec Téléphone : 02 96 38 89 27 ; mail : kerfaoues@gmail.com



COURIR POUR CURIE

L'objectif et le concept de cette manifestation nationale est une action qui associe un défi sportif (parcourir le plus grand nombre de kilomètres), symbole de la vie, à un défi financier (collecte de fonds), symbole de la générosité. Depuis 1991, 3 000 communes ont adhéré à ce concept et plus de 4,9 millions d'euros ont été collectés, grâce à plus de 946 000 participants qui ont parcouru près de 7 millions de kilomètres (172 fois le tour de la terre).

A Ploubezre, La André-Paugam, « courir pour la vie, courir pour Curie », a eu lieu dimanche 11 septembre. Cette manifestation sportive a encore attiré la foule. C'est 280 participants qui sont venus mouiller leur maillot au profit de la lutte contre le cancer. En pédalant, en marchant ou en courant, chacun participait à l'opération à hauteur de six euros ; somme à laquelle il faut ajouter les dons et la subvention de la Mairie qui représente un total de 1985,21€. Cette somme a été intégralement versée à l'INSTITUT CURIE pour la recherche médicale. Merci aux sportifs et nombreux donateurs !



ACTIMUT sur Ploubezre

Actimut propose l'accès à la pratique sportive aux personnes présentant des problèmes de santé et/ou sédentaires, souhaitant pratiquer une activité physique régulière de manière adaptée à leurs capacités et en toute sécurité pour leur santé.

Créé il y a 11 ans, labélisé par l'Agence Régionale de Santé, et en partenariat avec de nombreux professionnels de santé et institutionnels, Actimut propose différentes activités adaptées tout au long de l'année : des Ateliers équilibre/Prévention des chutes pour les plus de 55 ans ; des séances d'activités en salle, en piscine et en extérieur ; toujours en petit groupe (10 à 14 pers max), avec des professeurs diplômés en Activité Physique Adaptée.

Sur Ploubezre, vous pouvez retrouver nos activités tous les LUNDIS (salle de danse du gymnase) :

Lundi 16h15-17h15: gym douce/Equilibre.

Iris vous propose une activité gymnique axée sur un travail d'équilibre, de dérouillage articulaire, de renforcement musculaire et d'étirement adaptés, pour diminuer les sensations de douleur et retrouver un dynamisme au quotidien.

Lundi 19h45-20h45: gym dos.

Iris vous propose une activité gymnique à base d'étirements et d'exercices de renforcement musculaire complet du corps, avec des exercices spécifiques de la sangle abdominale et du dos pour retrouver équilibre musculaire et réduire douleurs du rachis.

N'hésitez pas à venir essayer !

1 séance d'essai gratuite sans engagement pour découvrir nos activités et notre façon de travailler.

Pour toute information : Maguelone VALLEE au 06.07.08.58.51 ou actimut@mutualite22.fr



Le mot de l'opposition

Ger an tu-enep

PLU : Souffle d'un déclin annoncé !

En 2014, la majorité actuelle annonçait un nouveau souffle pour Ploubezre, mais quel souffle ! Permis de construire en chute libre, ZAC en panne, chantier HLM toujours stoppé, annonces de projets privés sans moindre réalisation etc... et maintenant **un futur PLU où la priorité est ni l'urbanisme ni l'accueil de nouveaux habitants** cassant ainsi une dynamique de développement de Ploubezre de 20 ans !

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est le **document stratégique** en matière d'urbanisation et d'aménagement. Il respecte la réglementation tels que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le PLH (Plan Local de l'Habitat), le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), les périmètres de protection, les lois.... Pour autant, les élus conservent des marges de manœuvre dans de nombreux domaines pour traduire leurs priorités. Délibérément, la majorité a décidé de réduire significativement les terrains constructibles, y compris dans des lieux-dits fortement urbanisés où subsistent des lots viabilisés. Mme le maire fait même le choix de refuser tout nouveau permis de construire qui serait incompatible avec le futur PLU alors que rien ne l'y oblige. L'espace commercial Parc Izellan ne sera pas étendu alors que la commune dépasse les 3500 habitants. Ces choix ont des conséquences importantes sur nos écoles, sur la vitalité de notre bourg ...

Vu les enjeux d'un PLU, ce document devait être le résultat d'une large concertation et d'une démarche participative avec **tous les élus** et toutes les forces vives locales, comme cela s'est toujours fait à Ploubezre. Or ce PLU est élaboré essentiellement **en catimini par 6 élus** et quelques techniciens extérieurs. Cette façon de procéder est une grave atteinte à la démocratie et constitue une faute que nous dénonçons. Désormais dans l'opposition, avec une représentation limitée, nous n'avons pu peser que très partiellement.

Force est de constater que c'est un PLU peu ambitieux. Ce changement de cap constitue **une réelle rupture avec la politique volontariste menée par les municipalités précédentes.**

Dès que possible, nous espérons pouvoir proposer une nouvelle révision du PLU pour que Ploubezre retrouve son dynamisme et son attractivité.

Dans l'attente, rejoignez-nous :

- notre site : oppositioncmploubezre.jimdo.com
- nous écrire : gauche.cmploubezre@gmail.com
- nos permanences : 1^{er} et 3^{ème} samedi s/sol CAREC.

Une équipe à votre écoute

J-Yves Menou, Gabrielle Perrin, Jérôme Massé, Virginie Chauvel, Michel Le Manac'h

Apprendre, parler et plus encore

Près de 5000 adultes apprennent le breton en cours ou en stage. Les cours du soir regroupent le public le plus nombreux (3500 apprenants) mais il existe également des formations de 6 mois organisés par des centres spécialisés. Cette formule se développe de plus en plus : il y a désormais 3 fois plus de stagiaires dans ces formations qu'il y a 10 ans. Ces stagiaires passent un diplôme d'Etat, le Diplôme de Compétence en Langue (DCL), qui leur servira notamment lors d'entretiens de recrutement car la langue bretonne est devenue une compétence recherchée : 1400 postes de travail sont liés directement à sa connaissance (dans l'enseignement, les médias, le monde associatif, l'édition, les crèches...). Apprendre le breton pour parler, sans aucun doute, mais aussi de plus en plus pour travailler.

Deskiñ, komz ha muioc'h c'hoazh

Tost 5000 den deuet a zesk brezhoneg. . 3500 anezho a heuilh kentelioù-noz. Stajoù zo ivez hag efedus-tre eo ar stummadurioù 6 miz a zo bet savet gant kreizennoù-stummañ. 3 gwech muioc'h a dud zo er stajoù-se eget 10 vloaz zo hag e fin o 6 miz e tremen ar stajidi un Diplom Stad, an Diplom Barregezh Yezh (DBY). Kement-se a sikouro an implijerien da zibab anezho evit ur post-labour rak ar brezhoneg zo deuet da vezañ ur varregezh priziet war an dachenn-se : 1400 post-labour a zo ma ranker gouzout brezhoneg (er c'helenn, er mediaoù, er c'hevredigezhioù, en embann, er magourioù...). Deskiñ brezhoneg evit komz, sur, evit kavout labour ivez.

Evit muioc'h a ditouroù / Pour plus d'informations :

0820.20.23.20

www.brezhoneg.bzh

opab@opab.bzh

Thomas Aupiais 20:32
T'es libre ce soir ?

Gwenn Aupiais 20:32
Ya! Deus buan, pokoù!!!
Gwenn

Il aurait peut-être dû prendre des cours de breton !

COURS DE BRETON POUR ADULTES 0820 20 23 20

Le mot de la majorité

Gir tu ar muiañ-never

Un souffle qui ne faiblit pas....

En 2008, un projet ZAC de 14 hectares voit le jour, à l'initiative de nos prédécesseurs. Un projet ambitieux certes, mais surdimensionné pour une commune de 3500 habitants.

Cette ZAC était financée par deux prêts dit in fine (sans remboursement de capital) contractés auprès du Crédit Agricole, l'un pour un montant de 500 000 € que nous avons remboursé en novembre 2015 et l'autre pour un montant de 1 200 000 € dont l'échéance est prévu au 20 novembre 2016.

En mars 2014, seuls deux projets étaient en cours, le lotissement François le Guilloux et les logements sociaux BSB, dont le coût supporté par la commune est de 216 000 € (cession du terrain par la commune, à titre gracieux). Depuis 2 ans, l'équipe municipale œuvre pour aménager cette ZAC, et aujourd'hui, nous avons quatre projets sur le point d'aboutir : COOPALYS (ex Armor habitat) 9 logements pour primo-accédants, Armorique habitat 9 logements, TERRA DEVELOPPEMENT 31 logements, ainsi qu'un lotissement communal qui verra le jour, dès que Terra développement aura commercialisé ses lots. Il ne faut pas se voiler la face, il faudra plus de 10 ans pour aménager l'ensemble de cette ZAC.

Pour rembourser l'échéance de 1 200 000 €, la commune a dû négocier deux prêts consolidés de 600 000 €, l'un auprès du crédit agricole et l'autre auprès du crédit mutuel de Bretagne sur une durée de 20 ans. Ces prêts pèseront sur les finances de la commune, en substitution du budget de la ZAC incapable actuellement de supporter cette charge. L'annuité sera de 63 500 € à condition que les taux d'emprunts restent à ce niveau. Des taux variables, très intéressants à ce jour (taux de marge 0.80% + index euribor, soit un taux de 0.489%) nous ont été accordés.

En résumé, malgré nous, ce projet ZAC pèsera lourd dans notre budget communal, On peut penser que nos prédécesseurs n'ont pas suffisamment anticipé

le risque financier encouru, par l'acquisition de ces terres. Rappelons-nous la fable de La Fontaine : la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf...

Quelques mots sur le PLU. L'opposition semble oublier les contraintes imposées par l'Etat, ainsi que leurs écrits, notamment dans le KELOU N° 76 de janvier 2014, celle-ci faisait un rappel à la loi concernant les règles du nouveau PLU. Quelques passages : « **la surface totale des terrains constructibles ne devra pas excéder les besoins estimés pour la durée du PLU** » « **limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels, et l'éparpillement des habitations en campagne** » et concernant les demandes particulières (« je souhaite que mon terrain devienne constructible ») **elle précisait que seules les demandes compatibles avec les orientations du PLU pourraient recevoir une réponse positive.** Aussi, avant d'affirmer que les décisions de notre équipe sont prises en « catimini », il faudrait peut-être qu'elle revérifie ses dires et que ses membres soient plus présents lors des commissions. Il faut savoir que le précédent PLU avait inscrit 134 hectares de terres en zones constructibles, et que seuls 38 hectares ont été consommés sur la période allant de 2005 à 2013.

Notre projet PLU, inscrit 26 hectares, y compris la ZAC, en sachant que la loi nous impose 20 logements à l'hectare (soit 520 logements sur 10 ans), contrainte inexistante dans le précédent PLU.

Une précision : Le prochain PLU ne relèvera pas de la compétence communale mais de la compétence communautaire, un point que l'opposition semble avoir occulté.

L'opposition reste dans une démarche négative. Nous aurions souhaité pouvoir compter sur une coopération plus constructive afin d'œuvrer tous ensemble, pour l'intérêt général de la commune.

La municipalité

L'essentiel des Conseils Municipaux

Ar pep brassañ eus kuzulioù ar gumun

Conseil Municipal du 27 mai 2016

1) Projet Voirie pour l'aménagement de la rue Joseph LESBLEIZ, entre la résidence des Amiraux et la rue des Blés d'Or. Le projet consiste à réaliser les travaux suivants:

- Recalibrage de la chaussée pour dégager des accotements piétons et cycles : 6 m au total ;
- Création de trottoirs depuis la rue de Blés d'or jusqu'à la limite de Lannion
- Sécuriser les vélos en sens montant
- Sécuriser les points d'arrêt transport en commun ;
- Réfection des réseaux EP en mauvais état ;
- Connexion de la zone du chemin du moulin de Keranroux au réseau d'assainissement collectif.

Décision

Le Conseil Municipal, Approuve le projet qui lui est présenté ;
Demande au Maire de la soumettre à l'avis des riverains ;
Dit qu'il se prononcera de façon définitive sur le projet lors d'une prochaine réunion.

2) Continuités écologiques sur le Léguer

L'enquête en cours sur les continuités écologiques sur le Léguer, vise, notamment, à l'arasement d'ouvrages à Kerguiniou en vue d'abaisser la lame d'eau pour se rapprocher d'un fonctionnement originel de la rivière.

Puis Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le projet de texte déjà transmis aux membres de l'assemblée. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, par 5 voix pour (B. GOURHANT, G. ROPARS, G. NICOLAS et leurs procurations), 1 contre (Mme GOAZIOU), le reste des membres de l'assemblée s'abstenant ;

Approuve le projet global soumis à enquête ;

Demande que, lors de sa mise en œuvre, la plus grande vigilance soit apportée pour la modification des enrochements à proximité de la pile droite du pont, réalisé en Maîtrise d'ouvrage par la commune de Ploubezre ;

Demande que, durant la phase de réalisation du projet, le Maître d'Ouvrage soit attentif à limiter au mieux les perturbations pour les riverains.

3) Affaires communautaires - Pacte financier et fiscal 2016 de LTC :

Madame le Maire fait état de l'approbation en Conseil Communautaire du 12 mai, du pacte financier. Elle indique que ce pacte financier ne devrait être valable qu'une année, compte tenu du projet de fusion, inscrit au SDCl, de LTC avec 2 autres Communautés.

Elle se propose alors d'en commenter les principaux éléments et relève que :

Sur Taxe Foncier Bâti « part entreprises », une harmonisation des pratiques est proposée pour les futurs bâtiments qui seront construits sur les zones d'activités communautaires

Sur l'IFER part « éolien », le pacte propose un reversement de 25% de la « part LTC » aux communes qui disposent d'un parc éolien, alors qu'aujourd'hui rien n'est reversé (sauf

pour Plougras).

Sur le Versement Transport acquitté par les employeurs, une évolution réglementaire (Loi de finances 2016) induit une perte pour LTC

Par ailleurs, le transfert de la ligne 15 du Conseil Départemental des Côtes d'Armor vers LTC, prévu pour le 1^{er} août 2016, aura un impact financier significatif (170 000 €) ; or le versement transport a pour vocation de financer de tels services. Le pacte propose donc de relever le taux de Versement Transport de 0,5 à 0,55 % (+ 10 %) qui correspond à ~170 000 € annuels ;

Sur La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), LTC se propose de mettre en place, progressivement un Taux Unique en cohérence avec l'harmonisation du service sur l'ensemble du territoire.

Madame le Maire observe alors que, comme les valeurs locatives ne sont pas harmonieuses sur l'ensemble du territoire, la taxe acquittée par chacun ne sera pas, pour autant, homogène. Monsieur MENOÛ approuve le propos du Maire et regrette l'évolution vers un taux unique. Il indique qu'à son sens l'Etat doit engager une réforme des bases pour aller vers une plus grande justice et plaide pour le maintien de plusieurs zones homogènes, de tarifications.

Sur l'Assainissement (Collectif et Non-collectif), elle indique que le pacte prend acte de l'harmonisation en cours des tarifs d'assainissement collectif et se propose de mettre en place, pour 2017, un tarif unique pour le service d'assainissement non collectif ;

Sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et les AC (Attributions de Compensation, Madame le Maire observe que LTC estime la perte prévisible de DGF sur 3 exercices (2015/2017) à 5 200 000 €. Comme le mécanisme de bonification de la DGF par transfert de compétence reste en place, le pacte indique qu'« ...une augmentation du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de LTC serait particulièrement bénéfique... » et conclut que « Ces stratégies (transferts et mutualisation) pourraient fortement compenser la baisse programmée de DGF.

Sur le FPIC (Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), le pacte envisage une redistribution plus importante de cette ressource avec comme corollaire une baisse des fonds de concours communautaires ;

Sur la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), Madame le Maire observe qu'elle n'est pas obligatoire pour LTC et actuellement pas mis en œuvre.

Décision :

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour (V. CHAUVEL, J. MASSE, J. Y. MENOÛ et leurs procurations), le reste des membres de l'assemblée s'abstenant ;

Valide le Pacte Financier et Fiscal 2016 régissant les flux financiers entre les communes et la communauté d'agglomération.

mération ;

Prend acte des aides proposées par Lannion-Trégor Communauté dans le Guide des Aides Financières 2016 annexé au Pacte Financier et Fiscal 2016 de Lannion-Trégor Communauté.

4) Affaires communautaires - Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 :

Madame le Maire rappelle la nature et les modalités du Contrat Départemental de Territoire mis en place par le Conseil Départemental en vue d'aider au financement des projets communaux et intercommunaux. Ce financement ne se fait plus selon une politique dite de « guichet » (subvention par projet en fonction d'une liste de dépenses subventionnables).

Elle indique aussi que la commune de Ploubezre se voit financer 2 projets pour une enveloppe de 53 € / habitant, chiffre très proche de la moyenne de l'enveloppe attribuée au territoire. Il s'agit des deux premiers programmes déjà validés en réunion informelle de l'assemblée au dernier trimestre de 2015 :

- Sécurisation de la RD11 depuis Keranroux jusqu'en sortie de bourg ;
- Travaux de restauration de la Chapelle de Kerfons ;

Décision :

Après avoir pris connaissance du projet de contrat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et une abstention (Monsieur LE FOLL) :

Approuve les montants des fonds de concours attribués par Lannion-Trégor Communauté aux différents projets en lien avec le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 ;

Valide l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par Madame le Maire ;

AUTORISE Sur ces bases, Madame le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

Pour Ploubezre, la participation à l'opération serait alors de 57 976 € correspondant à une annuité (sur 15 ans) de 3 414 € contre 1 880 € pour la participation actuelle (échéance en 2016). Selon les critères la participation de Ploubezre variait de 69 597 € à 54 562 €. Madame le Maire précise alors que, si la proposition de Lannion est faite sur la base d'un emprunt groupé, il lui paraît souhaitable de procéder à un versement en capital, qui libèrera la commune (et Lannion) d'une charge administrative inutile, principe parfaitement accepté par la commune de Lannion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de la participation financière de la commune au financement de la caserne des pompiers de Lannion pour un montant de 57 976 € et autorise le Maire engager la commune pour le règlement financier de l'opération et passer toute convention et signer tous documents à cet effet.

5) Projet de lotissement communal - Avis sur esquisses :

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée de la présentation de plusieurs esquisses réalisées par le bureau d'études A-Mar, en association avec le cabinet B3I, pour l'aménagement de l'îlot H de la ZAC en lotissement communal.

Monsieur NICOLAS précise aussi qu'après discussion, et au vu des contraintes imposées, la commission a retenu la mise en sens unique de la rue Pierre MARZIN dans le sens montant en partant de la rue Pierre Yvon TREMEL.

6) Avenants sur travaux d'Ad'Ap au CAREC :

Madame le Maire et Monsieur LE FOLL font part à l'assemblée des difficultés que connaît le maître d'œuvre pour formaliser l'ensemble des propositions d'avenants au titre du marché d'Ad'Ap au CAREC.

7) Convention de gestion du logement du 29 rue Joseph Lesbleiz :

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée de l'intérêt de donner un mandat de gestion pour la mise en location du logement au 29 rue Joseph LESBLEIZ (dit « du vieux tonneau ») à une société HLM ou une agence immobilière sociale. Ce logement de type T2, réhabilité par la commune, sera conventionné prochainement comme logement social par les services de l'Etat.

Après consultation de deux organismes HLM et de l'agence SOLIHA, trois offres ont été recueillies. La commission urbanisme du 17/05/2016 propose à l'assemblée de retenir celle de Côtes d'Armor Habitat, qui lui a paru la mieux disante dans la mesure où elle propose le même service que ses confrères, mais à titre gracieux et sans autre engagement.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet arrêté en Commission et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour que le Maire signe une convention donnant mandat de gestion à l'organisme HLM Côtes d'Armor Habitat pour le logement dit du « Vieux Tonneau » au 29 rue Joseph LESBLEIZ.

8) Travaux d'AEP 2016 : Délégation de Maîtrise d'ouvrage à LTC :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la gestion, par LTC, du réseau communal d'eau potable, le service est amené à réaliser des travaux pour le compte des usagers. Ces travaux font l'objet d'une facturation sur la base d'un bordereau déjà arrêté.

Par ailleurs, le service est aussi amené à assumer des travaux pour le compte de la commune,

Lorsque ces travaux relèvent de la section d'Investissement, ils sont dits en « régie », et doivent être autorisés par une convention spéciale dite de « Maîtrise d'Ouvrage déléguée ». C'est l'objet de ce point de l'ordre du jour ;

Décision :

Après avoir pris connaissance du projet de convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée pour l'année 2016 qui prévoit un montant des travaux de 129 234 € Hors Taxes correspondant à des commandes ou des réalisations pour :

- Travaux de renouvellement de la conduite rue des ajoncs ;
- Travaux de bouclage du cimetière ;
- Travaux sur conduite à Keranroux ;
- Etude de schéma directeur eau potable ;
- Divers branchements ;
- Divers travaux de rénovation et matériels (Peintures, sondes, clapets, ...) ;

Etant entendu que l'opportunité des travaux sera appréciée par la commune au cas par cas, et soumise à l'autorisation de l'exécutif communal avant réalisation, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec Lannion Trégor Communauté une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

9) Participation financière pour voyage Llanbradach : Jumelage :

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Muni-

cipal du 14 avril 2014 qui avait voté une participation de 100 Euros pour chaque élu représentant la commune lors des cérémonies de jumelage avec Llanbradach et propose de maintenir cette mesure pour le prochain voyage, prévu du 22 au 27 juillet 2016. Elle rappelle que le Trésor Public exige qu'une délibération nominative soit présentée à l'appui du règlement de la participation et précise que Monsieur Gildas NICOLAS est le seul bénéficiaire de la mesure pour cette occasion.

Le Conseil Municipal de Ploubezre, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que Monsieur Gildas NICOLAS représente la commune de Ploubezre et participe à ce titre au voyage du 22 au 27 juillet 2016 inclus, dit qu'il recevra une participation de 100 € au titre de ses frais de voyage et séjour.

10) Prise en charge d'une formation :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de formaliser une convention pour la prise en charge des frais de formation BAFA de Mlle Jeanne LE GUILLOU avec l'UFCV, organisme de Formation, au titre de son CAE/CUI, pour un montant de 450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour la prise en charge de la formation par la commune et autorise le Maire à signer tout document et toute convention éventuelle à cet effet.

11) Affaires diverses :

* Convention PUP à Kerauzern :

Madame Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de réaliser des travaux d'extension du réseau électrique basse tension à Kerauzern.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet d'extension du réseau électrique basse tension pour la desserte des parcelles D 1711, 1713, 1715 situées au lieu dit Kerauzern ;

Autorise le Maire à signer la convention PUP ainsi que toute pièce afférente à cette affaire.

* Convention PUP à La Lande :

Madame Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de travaux d'extension du réseau électrique basse tension pour desservir les parcelles D 1503, 1629 à La Lande.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet d'extension du réseau électrique basse tension pour la desserte des parcelles D 1503 et 1629 situées au lieu dit La Lande ;

Autorise le Maire à signer la convention PUP ainsi que toute pièce afférente à cette affaire.

* Ligne des plages :

Madame le Maire fait part à l'assemblée du renouvellement de l'opération « Ligne des plages » à destination des adolescents de Ploubezre afin d'assurer la gratuité du transport, aller/retour, depuis le bourg jusqu'à Beg Léguer, au moyen d'un billet remis à la demande au jeune. Elle précise que LTC maintient le dispositif de l'an passé.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'opération et la prise en charge de ses coûts.

* Hôpital de Jour de rééducation pédiatrique - Motion :

Sur proposition de Madame ROLLAND qui expose les tenants de cette question, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare refuser le projet de suppression de 5 places d'hospitalisation de jour au CRRF de Trestel et demande le maintien de ces places pour garantir l'offre de soins aux enfants du Trégor.

Après l'adoption de la motion, Madame ROLLAND invite aussi les membres de l'assemblée qui le souhaitent à signer la pétition en ligne sur le même sujet.

* Contentieux MAGOAROU - Cassation :

Madame le Maire fait part à l'assemblée du jugement rendu par la Cour de Cassation en date du 19 mai dernier que la cour était saisie d'une demande d'annulation de l'ensemble du jugement fixant les montants d'indemnisation au titre de l'expropriation et précise qu'en Cassation il ne s'agit pas de rejurer l'affaire (sur le fond) mais de vérifier que le jugement est bien conforme au droit (examen de la forme).

* SNCF – Passage à Niveau n° 13 :

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor l'informant de sa position définitive sur le Passage à Niveau n°13 qui confirme ce qu'il avançait déjà dans son courrier du 27 août 2015, savoir que, suite à l'enquête publique, le Passage à Niveau sera maintenu ouvert.

* Jury de fleurissement 2016 :

Madame DIOT-ROBIN rappelle à l'assemblée que le concours de fleurissement n'est plus organisé par le département et propose de poursuivre l'échange de juré avec la commune de Ploulec'h. L'assemblée approuve la proposition et convient de reconduire les membres suivants du jury, soit : Arnaud MORVAN, Nelly THOMAS, Régis HUON de PENANSTER, Brigitte GOURHANT et Yves LE DROUMAGUET. Par ailleurs, au cours de l'échange, il est précisé que l'inscription devra être effective au 15 juin et que le jury passera visiter les candidats avant la fin du mois. Pour ce qui concerne les catégories, l'assemblée décide de maintenir celles de l'année précédente.

* Dégradation 5 croix, autres incivilités :

Madame le Maire fait un point sur la dégradation, le jeudi de l'ascension, de la croix centrale du monument dit des « 5 croix ». Elle indique que l'association organisatrice d'un rallye reconnaît sa responsabilité et qu'elle s'est engagée à faire jouer son assurance Responsabilité Civile ». Enfin elle précise que les dégâts seront réparés sous la supervision de l'ABF, dont les services se sont déjà déplacés sur site.

Par ailleurs, Madame le Maire fait état de plusieurs incivilités et dégradations diverses qui concernent un même groupe de personnes. Elle indique que plusieurs personnes mineures ont été identifiées formellement, voire ont reconnu les faits, et précise qu'un dépôt de plainte a été enregistré par la Gendarmerie. Enfin, elle fait part à l'assemblée qu'un rappel à la loi, dont la forme reste à définir, sera effectué auprès des mineurs concernés.

* Emplois saisonniers :

Monsieur LE FOLL communique les noms des deux étudiants dont la candidature a été retenue pour le renfort d'été, savoir : Nicolas MASSON et Killian MEHAT.

* ZAC :

Monsieur MASSE demande quand les travaux de voirie dans la ZAC (Lotissement et accès au lotissement) seront entrepris. Madame le Maire indique qu'ils seront programmés lorsque la phase chantier des logements en cours de construction comme celle des terrains sociaux seront suffisamment avancés.

* Parking du CAREC :

Madame CHAUVEL demande à revenir sur la question de l'aménagement du parking du CAREC et Madame le Maire confirme qu'une étude reste à faire dans la mesure où la question ne peut être traitée simplement sur la base d'un devis d'enrobage du terrain.

1) Projet de travaux sur la RD11 ;

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée sa décision du 27 mai de soumettre le projet de travaux sur la RD11, rue J. LESBLEIZ, à la consultation du public pour recueillir l'avis des riverains. Elle rappelle aussi avec Monsieur LE FOLL que cette consultation s'est effectivement tenue le 8 juin au CAREC et qu'elle a connu une participation importante des personnes concernées. Il ressort de cette rencontre une satisfaction générale sur le projet proposé et quelques observations mineures (principalement sur certains aspects paysagers et aussi des attentes particulières, notamment de riverains habitant en contre bas de la RD11).

Décision :

Le Conseil Municipal, considérant la réunion publique et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de travaux tel qu'il résulte de la consultation publique. En conséquence il sollicite l'avis du Conseil Départemental 22 pour sa mise en œuvre ;

Demande au Maire d'organiser une consultation des entreprises pour sa réalisation.

2) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - avis :

A l'invitation du Maire, qui rappelle qu'un ensemble de documents fournis par la Préfecture et par LTC a été transmis à chacun, l'assemblée engage un échange sur le projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunal tel que proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor. Plusieurs voix expriment leur désaccord sur la taille de la nouvelle entité et sur le manque de pertinence du choix laissé à la Presqu'île (finalement choix entre LTC et un rapprochement avec Guingamp).

Le Conseil Municipal de Ploubezre, après en avoir délibéré, Par 4 voix pour (Messieurs MASSE et MENOÛ et leurs procurations), 3 voix contre (Monsieur BLANCHARD et sa procuration ainsi que Monsieur ROPARS) et 15 abstentions,

un avis favorable sur l'arrêté de Monsieur le Préfet, en date du 29 avril 2016, portant projet de périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

3) Enquête publique sur dossier IOTA - Avis :

Madame le Maire introduit l'affaire et rappelle à l'assemblée l'information faite en Conseil Municipal du 27 mai dernier sur l'enquête publique se déroulant du 6 juin au 7 juillet pour des « travaux en cours d'eau ainsi que la restauration et l'entretien de zones humides prévu dans le CTMA du bassin Versant du Léguer ».

Puis Monsieur VANGHENT prend la parole pour préciser que, dans le cadre de l'enquête, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur un dossier préalable de travaux recouvrant 5 années. Le cumul des travaux en zones humides et/ou impactant des petits cours d'eau (affluents du Léguer) dépassera le seuil de déclaration pour faire basculer le dossier dans la catégorie « autorisation » avec enquête publique sur l'ensemble du bassin versant, dont Ploubezre

En conséquence, il propose que le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le principe des travaux envisagés au titre de ce dossier d'enquête. L'assemblée approuve la pro-

position et donne un avis unanimement favorable au projet soumis à enquête.

4) Affaires communautaires : FPIC 2016 :

Madame le Maire rappelle les éléments du rapport de LTC pour la réunion du 7 juin dernier et qui précisent que :

Le pacte fiscal et financier validé par le conseil communautaire lors de sa séance en date du 12/04/2016 définit les répartitions et les flux financiers entre la communauté d'agglomération et les communes membres. Ce pacte prévoit le reversement d'une partie (équivalente au montant du Fonds de Concours en Investissement de 500 000 €) de la part communautaire du FPIC aux communes. Pour la commune de Ploubezre, Madame le Maire observe que le FPIC de base augmente sensiblement, passant de 74 501 € à 85 408 €. Pour le FPIC de régime dérogatoire, la commune bénéficie d'une dotation de 21 430 € contre 29 795 € en 2015 au titre du FCI. Elle précise alors que la différence (baisse) s'explique par deux facteurs :

L'enveloppe attribuée au régime dérogatoire est de 500 K€ contre 650 K€ pour le FCI de 2015, soit une baisse de 30 %. La répartition du Régime dérogatoire étant faite selon les mêmes principes (50 % au prorata de la population DGF et 50 % au prorata de la longueur de voirie) que celle du FCI, l'essentiel de la baisse est expliqué par ce facteur ; La population DGF de Ploubezre ayant baissé légèrement pour 2016, la perte de recette s'explique à la marge par ce second facteur ;

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de LTC.

5) Affaires communautaires : Schéma d'accessibilité de LTC :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE les orientations du SDA-Ad 'AP et la répartition proposées entre commune et communauté ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

6) Avenants sur travaux d'Ad 'AP au CAREC :

Monsieur LE FOLL fait part à l'assemblée des travaux d'Ad'AP de la bibliothèque. Il précise notamment que des travaux complémentaires et des ajustements sur les marchés sont nécessaires pour la bonne fin du chantier.

Monsieur LE FOLL précise que l'ensemble des avenants et la création du Lot N°12, amènent à la modification du marché de travaux global de 119 991,02 € HT (143 989,22 € TTC) à un marché de travaux de 126 034,35 € HT (151 241,22 € TTC) soit une plus value de 4,79% sur l'ensemble du marché. Déduction faite du Lot supplémentaire, le taux de travaux supplémentaires est de 2,30 %, soit un taux inférieur à celui précisé dans le contrat de Maîtrise d'Œuvre. Il propose donc à l'assemblée de considérer qu'il n'y a pas eu de dépassement du seuil du contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions (Messieurs MASSE et MENOÛ et leurs procurations) :

approuve l'ensemble des propositions de travaux présentées ci-dessus. Il autorise le Maire à passer et signer les avenants proposés ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à leur mise en œuvre ;

approuve le Marché complémentaire qui lui est proposé

et autorise le Maire à le signer avec l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre ;

prenant acte du caractère impératif de ces travaux et marchés complémentaires, l'assemblée considère que le Maître d'Œuvre (LAAB FAUQUERT) a bien respecté ses obligations au titre du marché et décide, de ne pas lui appliquer de pénalités pour dépassement du marché ou au titre des délais du marché.

7) Tarifs de rentrée (Cantine, Garderie, ALSH) :

Le Maire fait part à l'assemblée de l'intérêt de voter les tarifs de cantine, garderie et ALSH dès le mois de juin, compte tenu des changements qu'impose la réforme des rythmes scolaires.

A) Tarifs de cantine :

Madame GOAZIOU rappelle les tarifs appliqués aux écoles et indique qu'ils ont été examinés en Commission Affaires scolaires. Compte tenu du déficit du service supérieur à 50 %, elle propose de relever les tarifs pour l'année scolaire en cours de + 1 %, soit :

Cantine scolaire:	Tarif 15/16	Tarif 16/17
Cantine enfants, Ploubezre	De 2,97 €	à 3,00 € (+ 1,00 %)
Cantine enfants, « Extérieurs »	De 3,41 €	à 3,44 € (+ 1,00 %)
Garderie scolaire du midi	De 3,67 €	à 3,71 € (+ 1,00 %)
Cantine Adultes	De 5,22 €	à 5,27 € (+ 1,00 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 5 abstentions (Madame LISSILLOUR-MENGUY, Messieurs MASSE et MENOÛ ainsi que leurs procurations), approuve les nouveaux tarifs proposés pour l'année scolaire 2016/2017.

B) Tarifs garderie :

Madame GOAZIOU propose que le tarif de la garderie soit revalorisé de 2 % pour le « QF > 512 », compte tenu du déficit du service qui est supérieur à 50 %, soit :

Formule	Quotient Fam. < 512 €	Quotient Fam. > 512 €
matin : 7 h 30 – 8 h 35	0,75 €	1,14 €
soir : 16 h 30 – 18 h 30	1,13 €	1,69 €
matin + soir :	1,50 €	2,18 €

L'assemblée approuve, par 17 voix pour et 5 abstentions (Madame LISSILLOUR-MENGUY, Messieurs MASSE et MENOÛ ainsi que leurs procurations), le tarif proposé. Par ailleurs, le Conseil Municipal maintient, à l'unanimité, le dispositif selon lequel tout enfant qui sera en garderie sans bulletin d'inscription, se verra facturer forfaitairement 5 € par enfant et par tranche commencée d'1/2 heure.

De même, le Conseil Municipal maintient, par 17 voix pour et 5 abstentions (Madame LISSILLOUR-MENGUY, Messieurs MASSE et MENOÛ ainsi que leurs procurations), le dispositif selon lequel tout dépassement de l'horaire de garderie, le soir, sera facturé forfaitairement 15 € par enfant.

Ces tarifs prennent effet pour l'année scolaire 2016/2017.

C) Tarifs de Centre Aéré / ALSH de l'année scolaire :

Madame GOAZIOU rappelle les tarifs actuels des centres

de loisirs de Ploubezre. Elle précise qu'il existe deux tarifs : l'un pour le centre de loisirs du mercredi, l'autre pour les centres de loisirs des petites vacances et d'été. La proposition examinée en Commission des affaires scolaires est de relever de 1 % ou 2 % le tarif des 3 tranches les plus hautes. En conséquence, la grille de tarifs suivante est soumise au vote de l'assemblée, pour application à la période allant du 1/9/2016 au 31/8/2017 :

(1)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
QF	Jusqu'à 550 €	de 551 € à 750 €	de 751 € à 950 €	de 951 € à 1200 €	Plus de 1200 €
Tarif / journée (2) repas compris Ouverture de 7h45 à 18h30	7,77 €	9,63 €	11,65 €	14,00 €	16,07 €
Tarif 1/2 journée du mercredi Ouverture de 13h30 à 18h30	3,00 €	3,72 €	4,49 €	5,40 €	6,21 €

(1) + 13 € par nuitée et par enfant participant à la semaine camping des moyens ou des grands.

(2) Tarif applicable sur des forfaits de 3, 4 ou 5 jours uniquement, ou pour les cas dérogatoires (maladie, ...).

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par 17 voix pour et 5 abstentions (Madame LISSILLOUR-MENGUY, Messieurs MASSE et MENOÛ ainsi que leurs procurations), adopte le tarif proposé et décide de son application sur la période allant du 1/9/2016 au 31/8/2017.

8) Rapport annuel sur la gestion du service d'eau :

Madame le Maire rappelle que la loi n° 96/101 du 2 février 1995 impose que soit présenté, à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

1) Rapport sur le service de l'eau :

Monsieur VANGHENT présente alors le rapport annuel sur la gestion du service d'eau, qui fait ressortir les éléments suivants :

	2015	2014	2013	2012
Ventes d'eau	135 057 m ³	133 346 m ³	124 683 m ³	132 955 m ³
Prod°/achats	149 316 m ³	147 772 m ³	153 383 m ³	160 100 m ³
Dont achats Traou L.	71 306 m ³	65 296 m ³	76 102 m ³	84 197 m ³
Dont achats Ploumill.	~ 1 122 m ³	~ 1 256 m ³	1 283 m ³	1 342 m ³
Pertes d'eau	14 259 m ³	14 246 m ³	28 700 m ³	27 145 m ³
Linéaire	100,8 Km	107,5 Km	107,5 Km	107,5 Km
I L P / Km/jour	~0,26 m ³ /J	~0,28 m ³ /J	0,73 m ³ /J	~ 0,69 m ³ /J
Nombre d'abon.	1 797	1 767	1 813	1 747

	2011	2010	2005
Ventes d'eau	137 480 m ³	137 218 m ³	116 193 m ³
Prod°/achats	154 161 m ³	150 949 m ³	122 049 m ³
Dont achats Traou L.	116 373 m ³	149 461 m ³	~120 000 m ³
Dont achats Plourmill.	1 581 m ³	1 486 m ³	~ 2 145 m ³
Pertes d'eau	16 681 m ³	13 731 m ³	5 856 m ³
Linéaire	97,6 Km	97,6 Km	
I L P / Km/jour	0,47 m ³ /J	0,38 m ³ /J	~ 0,12 m ³ /J
Nombre d'abon.	1 669	1 589	1 376

Par ailleurs, sur la disponibilité de la ressource, il convient de noter que, depuis sa remise en production et sauf un incident en début d'exploitation lié à une mauvaise adaptation des réglages, le puits a toujours produit les volumes attendus. Ordinairement la hauteur de la colonne d'eau dans le puits varie entre 6,5 m et 9,5 mètres, sans difficulté particulière pour fournir, à l'étiage, les volumes d'eau demandés.

De même, la DDASS a communiqué une analyse des pesticides présents dans l'eau brute en 2015 et qui livre une évolution sensible de la qualité de l'eau brute :

Valeurs moyennes	Valeurs maxi !	2015 (1 mesure)	2014 (1 mesure)	2013 (9 mesures)	2012 (1 à 2 mesures)
Nitrates	100 mg/l	45 mg/l	46 mg/l	47,4 mg/l	57 mg/l
Atrazine	<= 0,1 µg/l	0,095 µg/l	0,065 µg/l		0,09 µg/l
Déséthylatrazine	<= 0,1 µg/l	0,260 µg/l	0,09 µg/l		0,255 µg/l
Diuron	<= 0,1 µg/l	0,025 µg/l	0,025 µg/l		0,055 µg/l
Bromacil	<= 0,1 µg/l	Non détecté	Non fourni		0,03 µg/l
Glyphosate & AMPA	<= 0,1 µg/l	Non fourni	Non fourni		néant
Pesticides totaux	<= 0,5 µg/l	0,475 µg/l	0,22 µg/l		0,5 µg/l

Valeurs moyennes	2011 (5 mesures)	essais 2009 & 2011	2006	2001	Val. Max. (réf 2000)
Nitrates	50,4 mg/l	44 mg/l	49,19 mg/l		57,6 mg/l
Atrazine	Non fourni	0,1 µg/l	0,23 µg/l	0,18 µg/l	0,27 µg/l
Déséthylatrazine	Non fourni	0,165 µg/l	0,452 µg/l	0,52 µg/l	0,71 µg/l
Diuron	Non fourni	0,055 µg/l	0,21 µg/l	0,18 µg/l	0,25 µg/l
Bromacil	Non fourni	0,025 µg/l	0,245 µg/l	Inconnu	0,245 µg/l
Glyphosate & AMPA	Non fourni	néant	néant	Inconnu	0,25 µg/l
Pesticides totaux	Non fourni	Non fourni	1,15 µg/l		1,285 µg/l

1/ Télérelève Intermarché par GSM ;

Sur le prix du service de l'eau, pour un consommateur théorique de 120 m³, on obtient un coût moyen normalisé de 2,22 € le m³, au 1^{er} janvier 2016, qui se décompose ainsi :

Au 1 ^{er} janvier :	2016	2015	2012	2011
Exploitant		0 €	0 €	0 €
Collectivité	205,12 €	205,12 €	205,12 €	205,12 €
SDAEP & Lutte contre la pollution	11,80 € 36,00 €	11,40 € 37,20 €	6,60 € 38,40 €	6,48 €
TVA	13,91 €	13,95 €	13,76 €	11,64 €
Total	266,83 €	267,67 €	263,88 €	223,24 €

Au 1 ^{er} janvier :	2007	2002	1997
Exploitant	137,58 €	114,62 €	391,33 F
Collectivité	83,75 €	105,15 €	940,06 F
SDAEP & Lutte contre la pollution	43,80 €	27,76 €	16,80 F
TVA	14,58 €	13,61 €	74,15 F
Total	279,71 €	261,14 €	1 422,34 F

9) Conventions à passer :

A) RPAM :

Madame GOAZIOU rappelle à l'assemblée qu'une convention lie les communes de Lannion, Ploubezre, Ploulec'h et Rospez pour la prise en charge du coût résiduel du poste d'animateur du réseau Parents Assistantes Maternelles (déduction faite des aides de la CAF). Ainsi, la part co-financée par Ploubezre correspond à 11,42 % de ce coût résiduel, net des autres financements, de 4 300 € pour 2015. Puis elle relève que ce service est très utilisé par les familles et apprécié globalement. En conséquence, compte tenu de l'échéance de la convention en cours, elle propose son renouvellement dans les mêmes conditions, ce qu'approuve l'assemblée à l'unanimité en autorisant le Maire à la signer, ainsi que toute pièce annexe.

B) Convention PUP à Kernabat :

Madame Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de travaux d'extension du réseau électrique basse tension pour desservir les parcelles F 1942, 2709, 2712 à Kernabat en vue de leur urbanisation. A cet effet, la commune peut mettre à la charge du propriétaire, M. MINON, la dépense de desserte/renforcement électrique, pour un montant de 2 017 €, en signant avec lui une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet d'extension du réseau électrique basse tension pour la desserte des parcelles F 1942, 2709, 2712 situées au lieu dit Kernabat ;

D'autoriser le Maire à signer la convention PUP ainsi que toute pièce afférente à cette affaire.

C) Convention pour groupement de commandes avec Lannion :

Dans le cadre du travail de mutualisation que les communes conduisent en cohérence avec LTC, la commune

de Lannion a proposé d'associer et de faire bénéficier les communes du pôle territorial des tarifs qu'elle négocie au travers de ses marchés, dans un dispositif souple de livraisons et de commandes. Cette façon de faire a été expérimentée sur plusieurs secteurs d'achats (principalement par le restaurant scolaire, pour des produits tels que la viande, les produits d'entretien, produits laitiers, ...) avec quelques économies substantielles en quelques mois.

La commune de Lannion va renouveler ses marchés à bon de commandes pour plusieurs produits et propose d'adhérer explicitement à un groupement de commandes qui peut concerner principalement, outre les denrées et produits déjà cités, les tenues de travail des personnels, des fournitures de bureau et papeterie, la maintenance des extincteurs, ...

Pour les marchés formalisés, c'est-à-dire, généralement, dont le montant global est estimé à plus de 209 000 € hors taxes (sur 4 ans), le coût des frais fixes (annonces principalement) serait mutualisé au prorata de la population des communes adhérentes. Une première estimation de coût d'adhésion au groupement serait ainsi : Forfait (5/700 €) + 250 € (participation / marché) X Nbre marchés X coeff proportionnel = --

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne, à l'unanimité, son accord pour la participation au groupement et autorise le Maire à signer une convention avec la commune de Lannion ainsi que toute pièce annexe ou utile à la mise en place de la convention.

DJ) Convention pour Conseil en Energies Partagées avec LTC :

Monsieur VANGHENT rappelle à l'assemblée que LTC dispose depuis longtemps d'un service dit de « Conseil en Energie Partagée » qui est mis à disposition des collectivités qui le souhaitent afin d'optimiser les économies d'énergies sur le territoire communautaire, et au profit des communes. Il indique que ce service était mis à disposition sans formalisme particulier et précise que LTC souhaite inscrire son action dans le cadre d'une convention. Cette formalisation n'entraînant pas de changement particulier ni de coûts nouveaux, il propose d'autoriser le Maire à la signer, ainsi que toute pièce complémentaire éventuellement nécessaire à sa mise en œuvre, ce qu'approuve, à l'unanimité, l'assemblée.

11) Commission Bocage :

Madame Le Maire fait part à l'assemblée de l'intérêt que, dans le cadre de la révision du PLU, une commission bocage soit mise en place. Il est proposé qu'elle soit constituée de :

- 4 élus municipaux, le Maire siégeant de droit ;
- 2 représentants de la profession agricole, dont 1 désigné par la Chambre d'Agriculture ;
- un membre du Comité de Bassin Versant du Léguer ;
- 1 représentant de l'association communale de chasse ;
- un représentant d'une association locale de pêche ou de randonneurs.

Le travail de cette commission sera de valider l'inventaire et d'apporter les corrections nécessaires au recensement du bocage effectué par le bureau d'études EF. Il s'agira également lorsque l'inventaire aura été validé de suivre l'évolution du maillage bocager lors de dépôt de demande préalable en mairie.

L'assemblée ayant validé la composition de la commis-

sion, il convient de désigner ses membres. Madame le Maire indique qu'un courrier a été adressé à la Chambre d'Agriculture pour qu'elle propose un représentant de la profession agricole. Monsieur VANGHENT indique qu'il a sollicité Monsieur Benoît ALLAIN, qui accepte de siéger en qualité de représentant de la profession agricole. Gildas + François + Fred +

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame GOAZIOU s'abstenant, arrête la composition de la Commission bocage ainsi qu'il suit :

- Mme G. PERRIN, et Mrs G. NICOLAS, F. LE FOLL et F. VANGHENT ;
- Monsieur Benoît ALLAIN et un représentant de la profession agricole désigné par la Chambre d'Agriculture ;
- un membre du Comité de Bassin Versant du Léguer ;
- un représentant de l'association communale de chasse ;
- un représentant de l'association de pêche « La Gaule Lannionaise » ;

12) Affaires diverses

* Commerce et artisanat :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'ouverture / reprise de deux commerces dans le bourg : le restaurant LE KREISKER, qui devrait ouvrir ses portes prochainement, et l'hôtel restaurant Le Coatilliau, dont l'ouverture se ferait à la rentrée. Elle précise que les deux établissements ouvriraient le midi, en repas ouvrier, et le soir (Crêperie / Pizza).

* Rentrée scolaire et TAPs :

Madame GOAZIOU fait part de la programmation de l'Inspection Académique pour la prochaine rentrée et regrette que la maternelle reste à 4 classes. Elle indique qu'alors les enseignants n'ont validé que 15 inscriptions sur 29 enfants de moins de 3 ans (ceux nés avant janvier), afin de limiter l'effectif de petite section. En élémentaire, la rentrée sera faite toujours avec 8 classes et un effectif prévu de 185 enfants.

Sur les TAPs : presque tous les animateurs reconduisent leur contrat avec la commune. Madame GOAZIOU note une nouvelle activité, le Volley Ball, en remplacement du Hand Ball ; par ailleurs, l'encadrant bénévole de boules bretonnes, Guido BUSCAGLIA, qui est remercié pour son engagement de longue date, sera remplacé par un animateur proposé par la fédération, et rémunéré ; ensuite, une nouvelle activité, la couture, animée par une bénévole sera proposée aux enfants ; et l'activité langue des signes se sera étendue aux enfants de classe élémentaire.

* Motion « TAFTA » :

le Conseil Municipal de Ploubezre, à l'unanimité :

- manifeste son opposition aux deux traités (CETA et TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence.
- dénonce également la négociation de l'accord sur les services (TiSA) qui vise à détruire la majorité des services publics.
- demande un moratoire sur les négociations de ces traités et la diffusion immédiate des éléments de la négociation.
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.
- se déclare « Territoire hors Grand Marché Transatlantique ».

* Motion de soutien au Centre Hospitalier de Lannion-Trestel :

Le Centre Hospitalier de Lannion Trestel se situe au cœur d'un territoire de plus de 100 000 habitants, d'un bassin d'emplois dynamique par son économie orientée autour des technologies de pointe et d'un secteur industriel, sans oublier tous les secteurs agricole, maritime et commercial importants. Il faut cependant souligner que ce territoire est excentré du reste du département, et que par conséquent la présence de structures de soins de qualité et efficaces est un atout primordial pour le développement de notre agglomération et de notre territoire. Il importe donc de conforter voire d'améliorer l'offre de soins de l'hôpital.

La qualité de prise en charge des patients, la qualité et le niveau d'investissement de l'ensemble des personnels, viennent d'être reconnus par les experts de la Haute Autorité de Santé lors de la récente visite de certification. Cet hôpital a par conséquent des atouts importants à faire valoir auprès des autorités sanitaires et sociales.

Nous enregistrons avec satisfaction le maintien des 15 places du service de soins de suite et de réadaptation pédiatrique de Trestel, sans transfert vers le centre Hélio-Marin de Plérin, et retenons que l'offre en hôpital de jour est préservée en l'état, les moyens de fonctionnement étant maintenus.

Aussi, le Conseil Municipal de Ploubezre, à l'unanimité :

Demande que les moyens en personnel et en lits soient préservés pour assurer, dans de bonnes conditions, une offre de soins de qualité et pérenne ;

Demande que la dimension touristique du territoire soit prise en compte dans l'analyse du service public à mettre en œuvre ;

Demande que la totalité des activités actuelles de l'hôpital, notamment en chirurgie et en maternité soit confortées ;

Insiste pour qu'une solution financière soit trouvée pour pallier aux difficultés de trésorerie et d'endettement pénalisant l'investissement ;

Réaffirme sa vigilance quant à la pérennité du SSR (Soins de Suite et Réadaptation) pédiatrique de Trestel.

Demande que le projet médical de territoire qui sera élaboré au sein du groupement hospitalier de territoire aboutisse à un renforcement de l'hôpital de Lannion.

* Horaires d'été de la poste :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec Monsieur GUYOMARD, de La Poste, qui lui a assuré que le service postal se ferait tous les jours de l'été, sauf un samedi sur 2 deux, contrairement à une fausse information qui lui avait été communiquée auparavant. L'assemblée s'étonne de cette fermeture du samedi, mais prend acte de la situation ainsi créée.

* Mouvements au sein du personnel :

Madame le Maire fait part du recrutement d'Allain MORVAN en remplacement d'Olivier GUILLEMOT mais sur une autre organisation, en 3 pôles. Par ailleurs elle informe l'assemblée du départ de Sonia LAUDREN, mutée à l'EHPAD de Plouaret à échéance de septembre prochain.

* Repas des anciens :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le repas des anciens qui aura lieu le samedi 24 septembre prochain. Comme il en avait déjà été convenu en CCAS, c'est la classe née en 1949 ou avant qui sera invitée ; en d'autres termes l'âge des invités est porté à 67 ans ou plus.

Par ailleurs, l'assemblée confirme le tarif du repas pour les accompagnants à 20 euros par personne.

Conseil Municipal du 21 Juillet 2016

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes du 14 juillet, à Nice.

1) Tableau des effectifs :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le contrat de travail de Monsieur TANGUY vient à expiration au 1^{er} août 2016. Madame LE CARLUER intervient alors pour observer qu'elle croit gênant que l'assemblée débattre du cas de l'intéressé qui est présent dans l'assistance. Suit un débat au cours duquel la question du huis clos est posée et Madame PERRIN indique, au nom de l'opposition, qu'elle n'a « rien à cacher ». L'assemblée convient de poursuivre le débat sans huis clos mais de procéder à un vote à bulletin secret. Madame le Maire précise alors que Monsieur TANGUY est employé, par contrat, depuis le 1^{er} août 2010, en qualité d'Ingénieur, en application de l'emploi créé au tableau des effectifs de la commune.

Aussi elle propose que l'assemblée délibère pour :

1. Dire que l'emploi de catégorie A : Ingénieur Territorial, créé au tableau des effectifs sera pourvu par un Contrat à durée Indéterminée ;
2. Maintenir le niveau de rémunération.

A) Contrat à Durée Indéterminée :

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 contre et 8 absentions, le Conseil Municipal décide :

Que l'emploi de catégorie A d'Ingénieur Territorial, créé au tableau des effectifs sera pourvu par un Contrat à Durée Indéterminée ;

De maintenir le niveau de rémunération à l'indice brut 540 + Régime Indemnitaire en cours ;

B) Tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu des recrutements comme des avancements de grades proposés pour les agents, arrête à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs, à effet au 1^{er} août 2016.

Infos pratiques / Titourou pleustrek

Mairie

Horaires d'ouverture :

- Lundi et samedi : de 9h à 12h
- Mardi, mercredi, jeudi, et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone : 02 96 47 15 51

Courriel : mairie@ploubezre.fr

Site internet : www.ploubezre.fr

Permanence des élus (sur rendez-vous) :

Maire : Brigitte GOURHANT

- Mercredi et samedi de 10h à 12h



1^{er} Adjoint : Gildas NICOLAS, chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Equipements structurants

- Mardi de 17h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h



2^{ème} Adjoint : Armèle ROBIN-DIOT, chargée de la Petite enfance, des Affaires scolaires et Péricolaires

- Sur rendez-vous les lundis et mercredis



3^{ème} Adjoint : Françoise ALLAIN, chargée des Personnes Agées, de la Solidarité et des Affaires Sociales

- Sur rendez-vous



4^{ème} Adjoint : Marie Pierre LE CARLUER, chargée des Finances

- Vendredi de 9h30 à 10h30



5^{ème} Adjoint : Frédéric LE FOLL, chargé de l'Agriculture, des Travaux, de la Voirie, du Cadre de Vie

- Mardi de 10h à 11h30



6^{ème} Adjoint : François VANGHENT, chargé de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable

- Vendredi à partir de 16h



Conseiller Municipal Délégué : David BLANCHARD, chargé de la Culture, de la Vie Associative

- Jeudi de 17h à 18h



Conseiller Municipal Délégué : Louis JEGOU, chargée du Tourisme, de la Communication et de l'Information

- Mercredi de 17h à 18h



Services médicaux

Pôle Médical et Para-Médical : 2, rue François Tanguy-Prigent

Médecin Généraliste :

Docteur Alain CLECH : 02 96 47 14 15

Chirurgien-Dentiste :

Docteur Eric ESNAULT : 02 96 54 74 13

Cabinet Infirmier : 02 96 37 79 40

Christelle GUIGNARD

Anita LE BRAS

Françoise LE FEON

Masseurs Kinésithérapeutes : 02 96 47 14 44

Isabelle OLLIVIER

Podologue :

Nadège BLIGNE-JORET : 02 96 37 53 76

Médecin Généraliste : Docteur Olivier CAOULAN

7, Rue Paul Salaun - Tél : 02 96 47 13 66

Chirurgiens-Dentistes : Docteur Ofelia VLAD

Docteur Andrei GROZA

4, Place de la Poste - Tél : 02 96 47 12 03

Pharmacie : Laurent BERNARD-GRIFFITHS

2, rue Pierre-Yvon Tremel - Parc Izellan - Tél : 02 96 47 15 31

Poste

Horaires d'ouverture :

- Fermé le lundi
 - Les mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h
 - Le jeudi : de 9h30 à 12h
 - Le samedi : de 9h à 12h
- La poste est fermée les après-midis.
Contact au 02 96 47 14 49

Déchèterie

La déchèterie du Creyo, ouverte à tous, a désormais des horaires valables toute l'année :

Les lundi, mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Les horaires des 10 autres Eco-relais ou déchèteries de la communauté d'agglomération, eux aussi ouverts à tous, sont à votre disposition à la mairie.

Date des encombrants :

Le retrait des encombrants se fait sur inscription. Contacter : LTC au : 080022300

Services d'urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Gendarmerie nationale : 02 96 37 03 78

Centre hospitalier : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor : 02 96 46 65 65

Écoles

École maternelle : 02 96 47 13 01

École élémentaire : 02 96 47 13 02

LA TURQUOISE

KEBAB
BURGERS
GRILLADES

sur place ou
à emporter

Tél : 02 96 91 52 16

2 Rue Jean Marie Le Foll - 22300 PLOUBEZRE

ANNE TAXI
ANNE-TAXI.COM

PLOUBEZRE/LANNION/PERROS
GUIREC

TAXI

06.07.49.73.32

CHARPENTE
MENUISERIE BOIS ET PVC
Menuiserie Aluminium Technal - FABRICANT
MIROITERIE - FERMETURE
NEUF ET RÉNOVATION

GROLEAU

SCEG - Menuiseries Tél. 02 96 49 02 02

Rue du Colombier - B.P. 74 - 22700 PERROS-GUIREC - Tél. 02 96 23 16 12 - groleau.az@wanadoo.fr
Société Coopérative des Océans (SC Océans) S.A. S.I. Siret 524 107 028 20001 - Code APE 4222A - TVA Intr. FR 26
Banque de France - 1024 001 001 001

FERRET JIMMY

Peinture, Décoration, Ravalement
Démoussage de toiture
Revêtements sols et murs

Rte de Kernabat 22300 Ploubezre
TEL: 02.96.47.17.79
06.62.89.78.87

BRIAND

Combustible

02 96 48 10 41
LANNION

fioul maxifioul

- FIOUL - GAZOLE
- BUTANE - PROPANE
- BOIS - CHARBON
- ENTRETIEN - RAMONAGE

INTÉRIEUR & EXTÉRIEUR

LE GUEN
PEINTURE

Une équipe à votre service !

Z.A. de Kervanon **PLOUGNEAU**
Z.A. de Kerblquet **CAVAN**
Tél. : 02 96 37 41 38
Fax : 02 96 47 12 25
le-guencl@wanadoo.fr

PROFESSIONNEL & PARTICULIER

Jean-Hervé CARN

Plâtrerie
Cloisons-sèches - Isolation
Faux plafonds

Route de Morlaix - Trédrez
22300 LANNION
Tél. 02 96 35 77 04 - Fax 02 96 35 74 96
carnjeanhervé@wanadoo.fr

Le Couillard
CONSTRUCTIONS

Avenue Parc Nevez
22300 LANNION
Tél. 02 96 46 64 80
Fax 02 96 46 48 46

Entreprises
et particuliers

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT
ENTREPRISE DE GROS OEUVRE
CONSTRUCTION AGRICOLE

Aurélien Couverture

Couverture - Zinguerie
Neuf & Rénovation

Aurélien Padé / Kerbrézant - 22300 PLOUBEZRE
Tél. 02 96 37 66 68

COUVERTURE - ZINGUERIE

D. LE ROUX
Neuf et Rénovation

PLOUBEZRE 02 96 47 18 13

Plomberie
Chauffage
Electricité
Energie
Renouvelable

David Mestric

S^t-Jean 22420 PLOUARET
email: mestricd@wanadoo.fr

Tel/Fax: 02 96 38 96 98

TRÉGOR TAXIS

11 véhicules

Gares - Aéroports - Toutes distances
Mise en route du compteur
à la prise en charge

Lannion - Ploubezre - Trévou - Plouaret - Plestin

06 07 09 51 59

Nous remercions
nos annonceurs
pour leur soutien

Actif **HAMON**
TAXI

06 12 73 10 06

Transport médical assis
Conventionné toutes caisses
Taxi nuit sur réservation

TS Élec
Electricité générale

Alarmes - Portail Électrique
Cablage Électromagnétique

Stéphane TURLUCHE
Artisan Électricien
Kernabat - 22300 PLOUBEZRE
Neuf - Rénovation - Dépannage

06 79 82 00 03
tselec22@orange.fr

Aqua gym
Bien-être

Cours au Pôle Médical de Ploubezre

Cours de 1 heure

- Le Lundi de 9h à 19h
- Le Jeudi de 9h à 15h
- Le Samedi de 9h à 13h

sur RÉSERVATION
au 06 15 84 75 51

- Etirements
- Renforcement musculaire
- Travail Postural
- Relaxation

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Aqua-BiSe

10€ la séance

Piscine à 33°C

Pôle Médical et Paramédical
2 rue François Tanquy-Prigent 22300 PLOUBEZRE